ELECTIONS NOVA SCOTIA

ÉLECTIONS NOUVELLE-ÉCOSSE

Annual Report of the Chief Electoral Officer 2013–2014

Rapport annuel du directeur général des élections 2013–2014

Vision

Trusted by all Nova Scotians to excel in the delivery of fair and inclusive elections.

Mission

To serve democracy by delivering provincial elections impartially and professionally.

Mandate

Elections Nova Scotia's mandate is to administer provincial electoral events in accordance with the *Elections Act*.

Elections Nova Scotia is mandated to:

- conduct provincial general elections, by-elections and liquor plebiscites,
- ensure compliance with provincial electoral law including the political financing regime,
- establish and maintain election-related information, including the Nova Scotia Register of Electors,
- seek advice and conduct studies related to electoral processes, and,
- conduct electoral education programs.

Values

Accountable

Collaborative

Inclusive

Trustworthy

Transparent

Goals

1. To conduct quality, cost effective, accessible elections.
2. To create and provide quality election information.
3. To engage and educate stakeholders in all aspects of the electoral process.
4. To assist, seek and enforce compliance with the *Elections Act*.
5. To continuously develop individual and organizational effectiveness

Vision

Un organisme auquel l'ensemble de la population néo-écossaise se fie pour assurer l'organisation d'élections équitables et ouvertes à toutes et à tous.

Mission

Être au service de la démocratie en organisant les élections provinciales de façon impartiale et professionnelle.

Mandat

Le mandat d'Élections Nouvelle-Écosse est de gérer les activités électorales provinciales conformément à la loi sur les élections.

Plus précisément, Élections Nouvelle-Écosse a pour mandat :

- d'organiser les élections générales provinciales, les élections partielles et les plébiscites sur les boissons alcoolisées;
- de garantir le respect du droit électoral dans la province, notamment en ce qui concerne le financement des partis politiques;
- de rassembler et de tenir à jour les renseignements électoraux, notamment le Registre des électeurs de la Nouvelle-Écosse;
- de se procurer des conseils et d'effectuer des études sur les processus électoraux;
- d'organiser des programmes de sensibilisation aux questions électorales.

Valeurs

Responsabilisation

Collaboration

Intégration

Confiance

Transparence

Buts

1. Organiser de façon économique des élections de qualité et accessibles à tous.
2. Produire et fournir des renseignements électoraux de qualité.
3. Mettre à contribution les parties intéressées et les sensibiliser au processus électoral sous tous ses aspects.
4. Faciliter, favoriser et imposer le respect de la loi sur les élections.
5. Renforcer continuellement l'efficacité du travail des individus et de l'organisme.

ELECTIONS NOVA SCOTIA

ÉLECTIONS NOUVELLE-ÉCOSSE

Annual Report of the Chief Electoral Officer 2013–2014

Rapport annuel du directeur général des élections 2013–2014

adresse de la rue 7037 Munford Route | suite 6 | Halifax | N-É | B3L 2J1
adresse postale CP 2246 | Halifax | N-É | B3J 3C8

tél (902) 424-8584 | sans frais en N-É 1-800-565-1504
TTY pour les malentendants (902) 424-7475

fax (902) 424-6622

www.electionsnovascotia.ca

email elections@gov.ns.ca

27 Octobre 2014

L'honorable Kevin Murphy
Président de l'Assemblée législative
1er étage, Province House
C.P. 1617
Halifax (N.-É.)
B3J 2Y3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel d'Élections Nouvelle-Écosse, préparé conformément à la loi sur les élections (*Elections Act*, SNS 2011, ch. 5), pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous demande de bien vouloir présenter ce rapport à l'Assemblée législative dès que possible lors de la séance d'automne.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Richard Temporale
Directeur général des élections

pièce jointe

ÉLECTIONS
NOUVELLE-ÉCOSSE

Street Address 7037 Mumford Road | Suite 6 | Halifax | NS | B3L 2J1
Mailing Address PO Box 2246 | Halifax | NS | B3J 3C8

www.electionsnovascotia.ns.ca

Phone (902) 424-8584 | Toll free in NS 1-800-565-1504
TTY for the hearing impaired (902) 424-7475

Fax (902) 424-6622

Email elections@gov.ns.ca

October 27, 2014

The Honourable Kevin Murphy
Speaker of Legislative Assembly
1st Floor, Province House
PO Box 1617
Halifax, NS
B3J 2Y3

Dear Mr. Speaker,

I have the honour to present the Annual Report of Elections Nova Scotia, made under the *Elections Act*, SNS 2011, c.5, for the period April 1, 2013 to March 31, 2014.

I respectfully request that you submit this report to the House of Assembly as soon as possible during the fall sitting.

Respectfully submitted,

Richard Temporale
Chief Electoral Officer

Enclosure

ELECTIONS NOVA SCOTIA

Acronyms used in this publication

CEO	chief electoral officer
CIO	Chief Information Officer of Nova Scotia
DOE	Department of Education
DoJ	Department of Justice
EMB	election management body
ENS	Elections Nova Scotia
FOIPOP	Freedom of Information and the Protection of Privacy Act
GIS	geographic information systems
NSCAF	Nova Scotia Civic Address File
NSCC	Nova Scotia Community College
NSLC	Nova Scotia Liquor Corporation
PGE	provincial general election
RCMP	Royal Canadian Mounted Police
RMV	Registrar of Motor Vehicles
RO	returning officer
SNSMR	Service Nova Scotia and Municipal Relations

Sigles apparaissant dans ce document

BVA	Bureau des véhicules automobiles
CENE	Commission électorale de la Nouvelle-Écosse
DGE	directeur général des élections
DPI	directrice principale de l'information de la Nouvelle-Écosse
DPP	directeur des poursuites pénales
EGP	élection générale provinciale
ENE	Élections Nouvelle-Écosse
FOIPOP	Freedom of Information and the Protection of Privacy Act (loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée)
GRC	Gendarmerie royale du Canada
NSCAF	Nova Scotia Civic Address File (fichier des adresses municipales de la Nouvelle-Écosse)
NSCC	Nova Scotia Community College (Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse)
NSLC	Nova Scotia Liquor Corporation (Société des alcools de la Nouvelle-Écosse)
OGE	organe de gestion des élections
SGE	système de gestion des élections
SIG	système d'informations géographiques
SNERM	Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités

Contents

Message of the Chief Electoral Officer 1

Looking Back 2

Outstanding Investigation of Breaches of the Elections Act 2

The Nova Scotia Election Commission 3

Testamentary Contributions 4

Request Regarding Municipal Elections 4

Summary 8

Liquor Plebiscites 10

Proactive Disclosure 12

QSV Awards 13

Looking Ahead 15

Legal Services for an Independent Office 15

The Need for Impartial Legal Advice 17

Conflict of Interest and Duty of Loyalty 19

The Challenge of Demographics 21

Registration of 16 and 17 year old Students 22

Schools as Polling Places 24

Nova Scotia's Election Management System (EMS) 26

Improvements to the Registry of Motor Vehicles Database 26

Campaign School 28

Financial Summary 30

Table des matières

Message du directeur général des élections 1

Retour sur l'année écoulée 2

Poursuite de l'enquête sur les infractions à la loi sur les élections 2

Commission électorale de la Nouvelle-Écosse 3

Contributions testamentaires 4

Demande concernant les élections municipales 4

Résumé 8

Plébiscites sur les boissons alcoolisées 10

Divulgation préventive 12

Prix QSV 13

Perspectives d'avenir 15

Besoin de conseils juridiques impartiaux 15

Services juridiques pour un bureau indépendant 17

Conflits d'intérêts et obligation de loyauté 19

Difficultés liées à la démographie 21

Inscription des élèves âgés de 16 et 17 ans 22

Utilisation des écoles comme bureaux de vote 24

Système de gestion des élections (SGE) de la Nouvelle-Écosse 26

Améliorations du registre des véhicules automobiles 26

École de politique 28

Bilan financier 30

Chief Electoral Officer

Nova Scotia's Chief Electoral Officer (CEO) is Richard P. Temporale. Mr. Temporale was appointed to this position in June 2012 and had been the assistant chief electoral officer at Elections Nova Scotia since September 2008. Before that, he was with Elections Ontario in several capacities including director, corporate services and manager of elections officials. He also worked in municipal elections with the City of Toronto.

Directeur général des élections

Le directeur général des élections (DGE) de la Nouvelle-Écosse est Richard P. Temporale. Il a été nommé à ce poste en juin 2012, après avoir été directeur général adjoint des élections pour Élections Nouvelle-Écosse depuis septembre 2008. Auparavant, il a occupé plusieurs postes à Élections Ontario, dont celui de directeur des services internes et celui de chef des fonctionnaires électoraux. Il a également travaillé sur les élections municipales pour la ville de Toronto.

Message of the Chief Electoral Officer

Four years of preparation – looking at lessons from the 2009 election, recommending legislative changes, implementing new electoral boundaries, making operational improvements, appointing new returning officers, creating manuals, developing training materials – culminated in a well-executed Provincial General Election. That is our *raison-d'être*.

We have published a series of reports on the conduct of the 2013 election: *Statement of Votes & Statistics, Volume I* - December 2013; *Report on the Conduct of the October 8, 2013 Provincial General Election* and *Recommendations for Legislative Change, Volume II* - April 2014; *Financial Information & Statistics, Volume III* - June 2014. They are available on the Elections Nova Scotia website.

This report looks at some of the year's events that led up to the election and the beginning of the cycle of continuous improvement for the next election. It is a brief look back as well as a look forward. I have made recommendations to the House of Assembly regarding new legislative changes, chief among them is a call for fixed-date elections. We have also started preparations for operational improvements based on the election audits and review, some of which are touched on in this report.

This annual report on our operations is presented in both English and French for the first time. It reflects our dedication to ensuring all Nova Scotians have access to information that supports their right to vote in provincial elections. To that end as well, the report is available on our website which features large print and read-aloud technology and the report is available on request in braille format.

Message du directeur général des élections

Le processus de préparation de quatre années — examen des enseignements tirés de l'élection de 2009, recommandations de changements à apporter à la loi, mise en application des nouvelles frontières des circonscriptions électorales, amélioration des procédures de fonctionnement, nomination des niveaux directeurs de scrutin, création des manuels, élaboration des ressources pour la formation — a atteint son point culminant avec l'organisation de l'élection générale provinciale, qui s'est bien déroulée. C'est là toute notre *raison d'être*.

Nous avons publié toute une série de rapports sur le déroulement de l'élection de 2013 : *Statement of Votes & Statistics, Volume I* (décembre 2013); *Report on the Conduct of the October 8, 2013 Provincial General Election and Recommendations for Legislative Change, Volume II* (avril 2014); et *Financial Information & Statistics, Volume III* (juin 2014). Ces rapports sont disponibles (en anglais) sur le site Web d'Élections Nouvelle-Écosse.

Le présent rapport annuel évoque quelques-uns des événements des mois qui ont précédé l'élection et le lancement du cycle continu d'amélioration pour la prochaine élection. Il jette à la fois un regard sur ce qui s'est passé et un coup d'œil sur ce que l'avenir nous réserve. J'ai adressé à l'Assemblée législative des recommandations concernant de nouveaux changements à apporter à la loi, la principale étant d'adopter une date fixe pour les élections. Nous avons également entamé les préparatifs en vue d'apporter des améliorations à notre fonctionnement à la lumière des résultats des procédures de vérification et d'examen des élections. Nous évoquons certaines de ces améliorations dans le rapport.

Ce rapport annuel sur nos activités est présenté, pour la première fois, à la fois en français et en anglais. Ceci illustre l'importance que nous attachons aux efforts visant à faire en sorte que l'ensemble des Néo-Écossaises et des Néo-Écossais aient accès aux informations sur lesquelles s'appuie leur droit de vote lors des élections provinciales. C'est pour cette même raison que nous mettons le rapport à la disposition des internautes sur notre site Web, avec une version en gros caractères d'imprimerie et une version lue à haute voix. Le rapport est disponible en braille sur demande.

Looking Back

In the months following the 2013 PGE, ENS staff has begun the work of preparing for the next PGE and discussing operational improvements with the Election Commission. We first look back on the lead up to the election and the conduct of the election itself.

Outstanding Investigation of Breaches of the *Elections Act*

During the 2013 PGE, Elections Nova Scotia referred a number of complaints to the RCMP for investigation. Most contraventions of the *Elections Act* were rectified through compliance agreements in which the offender recognized the offense and agreed to take corrective measures.

One breach of the *Elections Act* could not be resolved through a compliance agreement.

The CEO is of the opinion that a fundamental principle of our free elections, the secret ballot, is challenged by the offence. A voter's choice in an election is anonymous, forestalling attempts to influence the voter by intimidation or bribery. As a consequence, the CEO believes that it is in the public interest to lay charges and prosecute. Thus, the results of the investigation were referred to the Director of Public Prosecutions (DPP).

The *Elections Act* divides the responsibilities of investigation and prosecution. The investigation is conducted by the CEO, using the resources of the RCMP, and no prosecution can proceed without the CEO's authorization. Once referred to the DPP, initiating prosecution is at the discretion of the prosecution service.

The DPP has rendered an opinion that there is not a realistic prospect of conviction of the offence under the current provisions of the Elections Act.

Retour sur l'année écoulée

Dans les mois qui ont suivi l'élection générale provinciale (EGP) de 2013, le personnel d'Élections Nouvelle-Écosse (ENE) a entamé ses préparatifs pour la prochaine EGP et la discussion avec la commission électorale sur les améliorations à apporter au fonctionnement des dispositifs. Pour commencer, nous revenons sur la période ayant précédé l'EGP et sur le déroulement de l'élection proprement dite.

Poursuite de l'enquête sur les infractions à la loi sur les élections

Au cours de l'EGP de 2013, ENE a renvoyé plusieurs plaintes à la GRC pour que celle-ci mène l'enquête. La plupart des contraventions à la loi sur les élections ont été réglées dans le cadre de transactions dans lesquelles l'instance en infraction reconnaissait l'infraction et acceptait de prendre des mesures correctives.

Il n'y a eu qu'une infraction à la loi sur les élections qu'il n'a pas été possible de régler dans le cadre d'une telle transaction.

Le DGE est d'avis que l'infraction en question remet en cause un des principes fondamentaux de nos élections libres, à savoir le scrutin secret. Le choix de l'électeur lors d'une élection est anonyme, ce qui permet d'éviter toute tentative d'intimidation ou de corruption visant à influencer l'électorat. Le DGE considère donc qu'il va dans l'intérêt du grand public de porter plainte et d'engager des poursuites. Il a donc renvoyé les résultats de l'enquête auprès du directeur des poursuites pénales (DPP).

La loi sur les élections attribue les responsabilités en matière d'enquête et en matière de poursuites judiciaires à des entités distinctes. L'enquête est effectuée par le DGE, qui s'appuie sur les ressources de la GRC, et aucune poursuite ne peut être engagée sans l'autorisation du DGE. Une fois que l'affaire est renvoyée auprès du DPP, c'est au service des poursuites de décider s'il souhaite engager des poursuites.

De l'avis du DPP, il n'est pas réaliste d'espérer obtenir une condamnation pour cette infraction selon les dispositions actuelles de la loi sur les élections.

Elections Nova Scotia will review the provisions of the *Elections Act* that deal with the offence and will recommend legislative amendments to strengthen the safeguards required

The Nova Scotia Election Commission

The Election Commission is an advisory body whose members are appointed for a two-year term by the leader of each registered party with members elected to the House of Assembly. The Chair is appointed by an Order in Council for a 5-year term.

On February 12, 2014, Jill Houlihan was appointed by the Leader of the Nova Scotia New Democratic Party on the resignation of Susan Dodd, Associate Professor of Humanities, at the University of King's College in Halifax. We thank Prof. Dodd for her service to the Election Commission.

Ms. Houlihan is an associate with the law firm of Pink Larkin in Halifax, a member of the Canadian Bar Association and the Canadian Association of Labour Lawyers.

Élections Nouvelle-Écosse s'occupera d'examiner les dispositions de la loi qui se rapportent à cette infraction et de recommander des modifications de la loi en vue de renforcer les dispositifs de protection exigés.

Commission électorale de la Nouvelle-Écosse

La Commission électorale de la Nouvelle-Écosse (CENE) est un organe consultatif dont les membres sont nommés pour un mandat de deux ans par le chef de chaque parti enregistré ayant des élus à l'Assemblée législative. Le président de la CENE est nommé par décret pour un mandat de cinq ans.

Le 12 février 2014, à la suite de la démission de Susan Dodd, professeure agrégée de lettres de l'Université du Collège King's à Halifax, Jill Houlihan a été nommée par le chef du Parti néo-démocrate de la Nouvelle-Écosse. Nous remercions Mme Dodd de ses années passées au service de la CENE.

Mme Houlihan est collaboratrice du cabinet d'avocats Pink Larkin à Halifax, membre de l'Association du Barreau canadien et membre de l'Association canadienne des avocats du mouvement syndical.

The Election Commission / *La Commission électorale*

Appointed by / *nommé par*	Appointed / *nommé*	Expires on / *fin du mandat*
The Governor in Council / *le gouverneur en conseil*	Michael Coyle, Kentville, NS Chair of the Election Commission, for a term of 5 years / *président de la CENE, pour un mandat de cinq ans*	Dec. 1 / *1er déc.* 2014
The Leader of the Nova Scotia Liberal Party / *le chef du Parti libéral de la Nouvelle-Écosse*	Chris MacInnes, Halifax	Apr 15 / *15 avr.* 2016
	Susan E. Hayes, Halifax	Apr 15 / *15 avr.* 2016
The Leader of the Progressive Conservative Association of Nova Scotia / *le chef du Parti progressiste-conservateur de la Nouvelle-Écosse*	Jeff Hunt, Truro[1]	
	Cameron MacKeen, Halifax	May 26 / *26 mai* 2016
The Leader of the Nova Scotia New Democratic Party / *le chef du Parti néo-démocrate de la Nouvelle-Écosse*	Don Fraser, Kentville.	Feb. 12 / *12 fév.* 2016
	Jill Houlihan, Halifax	Feb. 12 / *12 fév.* 2016

1. Mr. Hunt resigned effective September 1, 2014. Keith Bain appointed as representative of the Progressive Conservative Association of Nova Scotia effective September 1, 2014. / *M. Hunt a démissionné à compter du 1er septembre 2014. M. Keith Bain a été nommé représentant du Parti progressiste-conservateur de la Nouvelle-Écosse à compter du 1er septembre 2014*

Testamentary Contributions

Since limits on who can make political contributions and how much can be contributed were legislated in 2010, the question of the status of testamentary contribution by estates has been considered. While not a pressing matter as few such bequests have surfaced and none over the threshold of the amount allowed an individual in any one year, the Chief Electoral Officer, on the advice of the Election Commission, sought the assistance of outside legal counsel with experience in estate law.

After reviewing the legal opinion received, the members of the Election Commission reached a consensus and advised that changes should be requested to the Election Act that parties that receive bequests should hold them as sequestered funds and draw $5,000 annually, the limit of any annual contribution by an individual. A consensus was also reached that $5,000 would be the capital amount of contribution drawn annually. It was also noted that these funds are not to be available as collateral for borrowing.

Request Regarding Municipal Elections

Elections Nova Scotia is the independent, non-partisan agency responsible for conducting provincial elections in Nova Scotia. Subject to requests from Nova Scotia municipalities, ENS provides extracts from the Nova Scotia Register of Electors, under agreements regarding confidentiality and the provision of data updates to ENS, to help keep the register current. ENS has no other role with respect to municipal elections.

The suggestion arises periodically: in 2003, again in 2008 and, most recently in 2013 in a request of the former minister of Service Nova Scotia and Municipal Relations (SNSMR) to the Minister Responsible for the *Elections Act*, ENS provided an observer at meetings of a committee charged with investigating whether

Contributions testamentaires

Depuis l'adoption, dans la loi en 2010, de limites concernant les personnes pouvant verser des contributions politiques et le montant de ces contributions, on a examiné la question du statut des contributions testamentaires issues de la succession de personnes décédées. Il ne s'agit pas d'un problème urgent, car les legs de ce type ne sont que peu nombreux et aucun n'a dépassé le montant seuil fixé pour un individu dans une année donnée, mais le DGE a sollicité, sur conseil de la CENE, l'aide de conseillers juridiques externes ayant de l'expérience en droit de la succession.

Après avoir examiné l'avis juridique reçu en réponse, les membres de la CENE sont parvenus à un consensus et ont conseillé de demander des modifications de la loi sur les élections pour que les partis recevant des legs les conservent sous séquestre et ne les utilisent qu'à raison de 5000 dollars par an, montant qui est la limite de la contribution annuelle pour un individu. Ils sont également parvenus à un consensus sur le fait que le montant en capital de la contribution annuelle serait de 5000 dollars. On note aussi que ces fonds ne sont pas disponibles pour servir de garantie pour des emprunts.

Demande concernant les élections municipales

Élections Nouvelle-Écosse est l'organisme indépendant et non partisan qui a pour responsabilité d'organiser les élections provinciales en Nouvelle-Écosse. ENE fournit aux municipalités de la Nouvelle-Écosse, sur demande, des extraits du Registre des électeurs de la Nouvelle-Écosse, dans le cadre d'ententes portant sur la confidentialité des informations et la transmission à ENE des mises à jour des données, pour tenir à jour le registre. ENE ne joue aucun autre rôle en ce qui a trait aux élections municipales.

L'on fait périodiquement la suggestion de transférer la responsabilité des élections municipales et des élections des conseils scolaires à ENE. Tel a été le cas en 2003, en 2008 et, dernièrement, en 2013. En 2013, l'ancien ministre de Service Nouvelle-Écosse et des Relations avec les municipalités a demandé au ministre de la Justice, qui est responsable de la loi sur les élections, qu'ENE envoie un observateur aux réunions d'un comité chargé de mener l'enquête sur un tel transfert de responsabilité. Ce comité avait pour tâche de déterminer si le renforcement de la participation d'ENE aux élections municipales et

there were efficiencies and administrative advantages to having Elections Nova Scotia more involved in municipal and school board elections.

There are many reasons for such consideration:

- increasing complexity of election management;
- increased professionalism of Elections Nova Scotia;
- a desire to harmonize provincial and municipal election management;
- consideration of changes to municipal election law to incorporate new financial regulations and disclosure requirements already managed by ENS for provincial elections; and,
- the growing reliance on a Registry of Electors created and maintained by ENS and shared with municipalities at municipal election time.

However, there are a number of concerns that arise when contemplating such a change. Among these are:

- the differences in election operations and law that would have to be (or should be) bridged;
- the fact that Nova Scotia municipalities are leaders in the use of Internet and telephone voting which has not been authorized for provincial elections;
- the capacity of ENS to manage or support municipal elections which, without fixed-date provincial elections, could coincide with a provincial event; and,
- the costs associated with a centralized election management regime.

In Canada, there are three models of municipal election management: a complete separation of provincial and municipal elections as is the case in Nova Scotia; a single election management body that plans and implements provincial and municipal election events, as in New Brunswick; and a hybrid model in which the provincial election management body provides services (such as the registry and lists) and provides supervision or direction to municipal units that actually stage the election events, as in Quebec.

aux élections des conseils scolaires était susceptible de permettre de faire des économies et présentait des avantages sur le plan administratif.

Il existe de nombreuses raisons justifiant qu'on envisage une telle option :

- complexité croissante de la gestion des élections;
- niveau croissant de professionnalisme au sein d'ENE;
- souhait d'harmoniser la gestion des élections provinciales et celle des élections municipales;
- modifications envisagées de la loi sur les élections municipales en vue d'incorporer de nouveaux règlements financiers et de nouvelles exigences en matière de divulgation d'informations, qu'ENE gère déjà pour les élections professionnelles;
- utilisation toujours plus importante du Registre des électeurs créé et tenu à jour par ENE et des listes communiquées aux municipalités lors des élections municipales.

Lorsqu'on envisage de tels changements, cela soulève cependant plusieurs préoccupations, dont les suivantes :

- différences dans le fonctionnement des élections et le droit électoral qu'il faudrait (ou qu'on devrait) résoudre;
- fait que les municipalités de la Nouvelle-Écosse sont des chefs de file en matière de vote par Internet ou par téléphone, modes de scrutin qui ne sont pas autorisés pour les élections provinciales;
- capacité qu'aurait ENE de gérer les élections municipales ou d'apporter son soutien, sachant que, si les élections provinciales n'ont pas de date fixe, il y a un risque que les élections municipales tombent en même temps qu'une activité électorale provinciale;
- coûts liés à l'adoption d'un système centralisé de gestion des élections.

Au Canada, il existe trois modèles de gestion des élections municipales : systèmes complètement séparés pour les élections municipales et pour les élections provinciales, comme c'est le cas à l'heure actuelle en Nouvelle-Écosse; organe unique de gestion des élections, qui s'occupe de préparer et d'organiser les élections municipales et provinciales, comme au Nouveau-Brunswick; et modèle hybride, dans lequel l'organe provincial de gestion des élections fournit des services (comme les services de listes électorales) et assure la supervision ou la direction des activités, tandis que les unités municipales s'occupent de l'organisation proprement dite des élections, comme au Québec.

Provincial election management body as services provider

In Nova Scotia (and elsewhere) the provincial election management body administers the *Elections Act* which governs provincial electoral events. (ENS also has statutory responsibility for conducting liquor plebiscites on behalf of the NSLC and the Alcohol and Gaming Division of Access Nova Scotia.)

Municipal elections are conducted in accordance with the *Municipal Elections Act* and are the responsibility of the individual municipalities with limited assistance, particularly election worker training materials, provided at election time by the Department of Municipal Affairs. Election Nova Scotia may enter into agreements with municipalities to provide extracts of the Register of Electors to municipalities for purposes of an election under certain conditions.

In Nova Scotia, the *Elections Act* has been regularly updated and recently significantly rewritten in 2011 to modernize the election processes, improve electoral finance provisions for transparency, level playing fields among candidates and registered parties and secure the agency's independence.

The *Municipal Elections Act* has been modified from time to time to provide for telephone and Internet voting (unlike provincial elections) and to allow for an administrative arrangement with ENS to create or update the lists of electors. While there are reporting and disclosure requirements related to municipal electoral finance, they do not they parallel the stringent electoral finance regulations of provincial elections.

Organe provincial de gestion des élections jouant le rôle de prestataire de services

En Nouvelle-Écosse (et ailleurs), c'est l'organe provincial de gestion des élections qui s'occupe de l'administration de la loi sur les élections qui régit les activités électorales provinciales. (ENE est également responsable, selon la loi, de l'organisation des plébiscites sur les boissons alcoolisées au nom de la NSLC et de la Division des alcools et des jeux d'Accès Nouvelle-Écosse.)

Les élections municipales se déroulent conformément à la loi sur les élections municipales (Municipal Elections Act) et relèvent de la responsabilité des municipalités à titre individuel, avec une aide limitée — en particulier sous la forme de ressources de formation pour les fonctionnaires électoraux — fournie au moment des élections par le ministère des Relations municipales. Élections Nouvelle-Écosse peut signer des ententes avec les municipalités pour leur fournir des extraits du Registre des électeurs pour les élections, sous certaines conditions.

En Nouvelle-Écosse, la loi sur les élections a été régulièrement mise à jour et a récemment fait l'objet d'une refonte, en 2011, en vue de moderniser les processus électoraux, d'améliorer les dispositions sur le financement électoral pour plus de transparence, d'assurer l'égalité des chances entre les candidats et les partis enregistrés et de garantir l'indépendance de l'organisme.

La loi sur les élections municipales a été modifiée lorsque cela était nécessaire pour incorporer des dispositions concernant le vote par téléphone et le vote sur Internet (qui n'existent pas pour les élections provinciales) et pour permettre la signature d'une entente administrative avec ENE pour la création ou la mise à jour des listes électorales. Il existe des exigences concernant la production de rapports et la divulgation des informations en matière de financement pour les élections municipales, mais elles n'ont rien de comparable avec les règlements très stricts qui s'appliquent aux aspects financiers pour les élections provinciales.

Provincial election management body responsible for municipal elections

In some provincial jurisdictions, notably New Brunswick, the provincial election management body conducts municipal elections and is responsible for every aspect of these elections. Prince Edward Island is a hybrid with Elections PEI responsible for conducting municipal elections in the three largest municipalities and overseeing them in other communities. Elections Yukon runs elections for the school governance structures in Yukon, which include school councils and school boards, but has no involvement in municipal elections. In 2014, the provincial government in British Columbia enacted the Local Elections Campaign Financing Act which provides the BC chief electoral officer responsibilities and powers in local government elections and associated third party advertising.

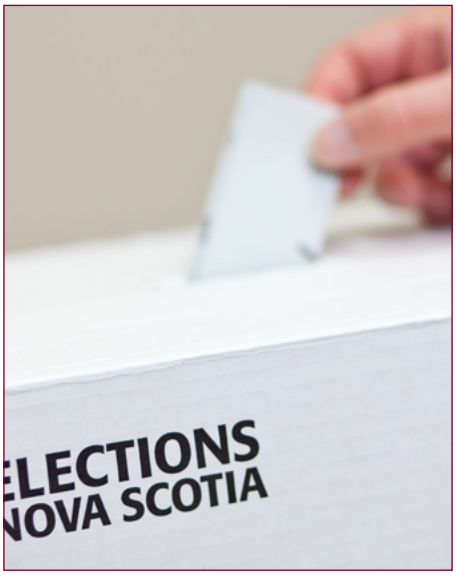

Fixed election dates for both provincial and municipal elections enable the EMBs to accept responsibility for the two sets of elections.

Among the advantages of this model are the uniformity of training, election law and process application; cost efficiencies in the purchase of election materials, technology and communications; the use of experienced provincial election field staff for municipal elections, the availability of GIS personnel to improve municipal electoral boundaries and the improved registration and updating of the Register of Electors over the two events.

The added efficiency and professionalism is not without added cost for the EMB. Many of the efficiencies will be realized only to degree that the electoral law, regulations, and responsibilities are harmonized.

Organe provincial de gestion des élections responsable des élections municipales

Dans certaines provinces, comme le New Brunswick, c'est l'organe provincial de gestion des élections qui dirige les élections municipales et est responsable de tous les aspects de l'organisation de ces élections. L'Île-du-Prince-Édouard est un cas hybride, puisque Elections PEI est responsable de l'organisation des élections municipales dans les trois plus grandes municipalités et de la supervision des élections municipales dans les autres communautés. Elections Yukon organise les élections pour les structures de gouvernance scolaire au Yukon, qui comprennent des conseils et des commissions scolaires, mais n'est pas concerné par les élections municipales. En 2014, le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique a adopté la loi sur le financement des campagnes électorales pour les élections locales (*Local Elections Campaign Financing Act*), laquelle attribue au directeur général des élections de la C.-B. des responsabilités et des pouvoirs en matière d'élections des administrations locales et des publicités électorales financées par des tiers.

Le fait d'avoir des élections à date fixe pour les élections provinciales et les élections municipales permet aux organes responsables de la gestion des élections d'assumer la responsabilité de l'organisation des deux types d'élections.

Les avantages de ce modèle sont, entre autres : l'uniformité de la formation, du droit électoral et de l'application des processus; les économies dans l'achat de ressources et d'outils technologiques pour les élections et dans la communication; l'utilisation de fonctionnaires électoraux provinciaux expérimentés sur le terrain pour les élections municipales; la disponibilité de spécialistes des SIG pour améliorer le découpage électoral pour les élections municipales; et l'amélioration du processus d'inscription des électeurs et de mise à jour du Registre des électeurs pour les deux types d'élections.

Ce surcroît d'efficacité et de professionnalisme a un coût pour l'organe de gestion des élections. Bon nombre des économies ne peuvent être réalisées que dans la mesure où le droit électoral, les règlements et les responsabilités sont bien harmonisés.

Provincial election management body oversees municipal election events

A third model of municipal election administration is one in which election management body oversees municipal election events, providing guidance and services to municipalities.

Elections Quebec and Elections PEI (for small municipal units) act in this capacity. Among the services EMBs may provide are field staff recruitment and training, purchasing of supplies and election materials, advertising management, and list management, election management software, election legal and policy support. Where the responsibility for the costs associated with an election rest with the municipality, the common purchasing services may provide efficiencies or, at least, these efficiencies could offset the management costs and other expenses that are attendant to the degree of added professionalism.

Here too, harmonization of electoral law and regulation are important. Use of experience provincial election workers, including returning officers, is facilitated when the processes and procedures are similar.

The benefits of this model include consistency across the province in the application of municipal election law, improved communications, consistent service levels and the availability of experience staff when needed (enabled by fixed and staggered dates for provincial and municipal events.)

Summary

Currently, ENS has a mandate to conduct provincial elections and is enabled by legislation to provide limited services for municipal and school board elections. This is limited to providing extracts from the Register of Electors. (It should be noted that a number of ENS returning officers and other election staff are contracted directly by municipal units for municipal and school board elections.)

Organe provincial de gestion des élections supervisant les élections municipales

Le troisième modèle d'administration des élections municipales est un modèle dans lequel l'organe de gestion des élections supervise les élections municipales, en offrant des conseils et des services aux municipalités.

Élections Québec et Elections PEI (pour les petites unités municipales) jouent un tel rôle. Parmi les services que l'organe de gestion peut offrir, on note les activités de recrutement et de formation du personnel électoral travaillant sur le terrain, l'achat des fournitures et des ressources pour les élections, la gestion de la publicité et le soutien en matière de gestion des listes, en logiciels de gestion des élections et pour les considérations juridiques et relatives aux politiques électorales. Lorsque c'est la municipalité qui assume le coût de l'élection, les services d'approvisionnement en commun sont susceptibles de permettre de faire des économies ou du moins d'offrir des économies qui contrebalancent les frais de gestion et les autres dépenses liées au renforcement du professionnalisme dans l'organisation.

Ici encore, il est important d'harmoniser les textes de loi et les règlements sur les élections. Il est plus facile d'utiliser des fonctionnaires électoraux provinciaux expérimentés, notamment pour les postes de directeur de scrutin, lorsque les processus et les procédures sont comparables.

Les avantages de ce modèle sont, entre autres : l'application cohérente à l'échelle provinciale des lois sur les élections municipales; l'amélioration des communications; la cohérence dans les niveaux de service offerts; et la disponibilité de personnel expérimenté au besoin (grâce à l'adoption de dates fixes et décalées pour les élections provinciales et municipales)

Résumé

Le mandat actuel d'ENE est de mener les élections provinciales. La loi lui octroie le pouvoir d'offrir des services limités pour les élections municipales et les élections des conseils scolaires. Ces services se limitent à l'offre d'extraits du Registre des électeurs. (Il convient de noter que plusieurs directeurs de scrutin et autres fonctionnaires électoraux d'ENE sont embauchés directement par les unités municipales sous contrat pour les élections municipales et les élections des conseils scolaires.)

ENS is responsible and responsive to the Legislature and, before an in-depth analysis of alternatives and the costs and benefits of each can be undertaken by ENS, the agency would require direction and mandate from the Legislature.

In defining that role, we suggest a more comprehensive look at the three models briefly outlined in this paper, their costs and benefits and other consequences of each. A move from the status quo may require a change to current ENS staff and operational budget.

Currently, ENS is working with the election staff of Halifax to assist that municipality, Municipal Affairs and other municipalities to adopt and adapt the ENS election management system to meet municipal needs. As well, we are working cooperatively to improve the information in the Register of Electors from which ENS provides extracts for use by the municipalities under agreement for electoral purposes.

This is an abstract of an in-depth paper, including additional information on the three models of election management responsibilities for municipal elections, prepared for ENS by Lorne Gibson, an election management consultant and former chief electoral officer of Alberta. The complete paper is available on the Elections Nova Scotia website under Electoral Law, Policy and Research.

ENE est responsable de ses activités devant l'Assemblée législative et répond aux demandes de l'Assemblée législative et, si l'on souhaitait qu'ENE procède à une analyse approfondie des différentes solutions possibles et des coûts et des avantages de chacune, il faudrait que l'organisme reçoive des instructions et un mandat de l'Assemblée législative à ce sujet.

Pour définir ce rôle, nous suggérons d'examiner de façon plus exhaustive les trois modèles évoqués brièvement dans le présent rapport, avec leurs coûts, leurs avantages et leurs autres conséquences. Si l'on décide de s'éloigner du statu quo, il faudra peut-être apporter des changements au personnel et au budget de fonctionnement actuels d'ENE.

ENE collabore à l'heure actuelle avec le personnel électoral d'Halifax pour aider la municipalité à adopter, avec des adaptations, son système de gestion des élections en réponse aux besoins municipaux. Nous sommes également en train de coopérer en vue d'améliorer les informations figurant dans le Registre des électeurs, dont ENE fournit des extraits que les municipalités utilisent dans le cadre d'ententes pour les élections.

Ceci est le résumé d'une communication plus approfondie, qui contient des informations supplémentaires sur les trois modèles de responsabilités de gestion pour les élections municipales et qui a été préparée pour ENE par Lorne Gibson, consultant en gestion des élections et ancien directeur général des élections de l'Alberta. Le texte intégral de cette communication est disponible sur le site Web d'ENE, sous « Electoral Law, Policy and Research ».

Liquor Plebiscites

There are two separate plebiscite regimes called for under the Liquor Control Act and administered by Elections Nova Scotia.

One is for the sale of packaged liquor, that is, by the bottle, conducted on behalf of the Nova Scotia Liquor Corporation. This includes not only retail liquor outlets, such as NSLC corporate and agency stores, but the establishment of outlets attached to manufacturers' production sites. The other is for the sale of alcohol in premises licensed by the Alcohol and Gaming Division of Service Nova Scotia in response to a request for a plebiscite received from a municipality. Alternatively, the Alcohol and Gaming Division uses other forms of public consultation in response to an application for a license.

Plebiscites regarding the sale of package liquor are diminishing as few communities remain "dry." (See accompanying map) As well, requests for plebiscites from municipalities before the Alcohol and Gaming Division licenses a premise are infrequent. Costs associated with plebiscites of this nature range from $6,000 to $10,000. ENS has administered three plebiscites over the past two years. The costs per valid vote cast are high in comparison to the operational costs of administering a general election for two reasons. First, the plebiscite area boundaries are confined to the immediate area in question and the fixed costs of administering a plebiscite cannot be avoided regardless of the number of eligible electors contained in that limited area. Second, the turnout between 10% and 30% of those eligible to vote, compared to 58% in provincial elections. The table on page 11 displays the costs of the three most recent plebiscites and the operational costs associated with the 2013 Provincial General Election.

Plébiscites sur les boissons alcoolisées

Il existe deux régimes séparés pour les plébiscites organisés en vertu de la loi sur la réglementation des alcools (*Liquor Control Act*) et administrés par ENE.

L'un concerne la vente de boissons alcoolisées sous emballage, c'est-à-dire par bouteille, effectuée au nom de la Société des alcools de la Nouvelle-Écosse (NSLC). Ceci comprend non seulement les magasins de vente au détail de boissons alcoolisées, comme les succursales et les magasins de franchise de la NSLC, mais également la mise sur pied de points de vente rattachés à des sites de production de boissons alcoolisées. L'autre concerne la vente d'alcool dans les locaux avec un permis de la Division des alcools et des jeux de Service Nouvelle-Écosse et se fait en réponse à une demande de plébiscite reçue d'une municipalité. La Division des alcools et des jeux utilise également d'autres formes de consultation publique en réponse aux demandes de permis.

Le nombre de plébiscites concernant la vente de boissons alcoolisées sous emballage est en baisse, car il reste peu de communautés sans magasin. (Voir carte accompagnant ce rapport.) Par ailleurs, les demandes de plébiscite des municipalités en vue d'obtenir que la Division des alcools et des jeux attribue un permis à un local sont peu fréquentes. Le coût de l'organisation de plébiscites de ce type se situe entre 6000 et 10 000 dollars. ENE a géré trois plébiscites au cours des deux dernières années. Le coût par suffrage exprimé est élevé si on le compare au coût de gestion d'une élection générale. Il y a à cela deux raisons. La première est que les frontières des secteurs pour les plébiscites se limitent au voisinage immédiat concerné et qu'il est impossible d'éviter les coûts incompressibles de gestion d'un plébiscite, quel que soit le nombre d'électeurs dans ce secteur très limité. La deuxième raison est que le taux de participation se situe entre 10 et 30 p. 100 des électeurs admissibles, alors qu'il se situe entre 58 et 60 p. 100 ou même au-delà pour les élections provinciales. Le tableau ci-dessous présente le coût des trois plébiscites les plus récents et les coûts de fonctionnement liés à l'organisation de l'élection générale provinciale de 2013.

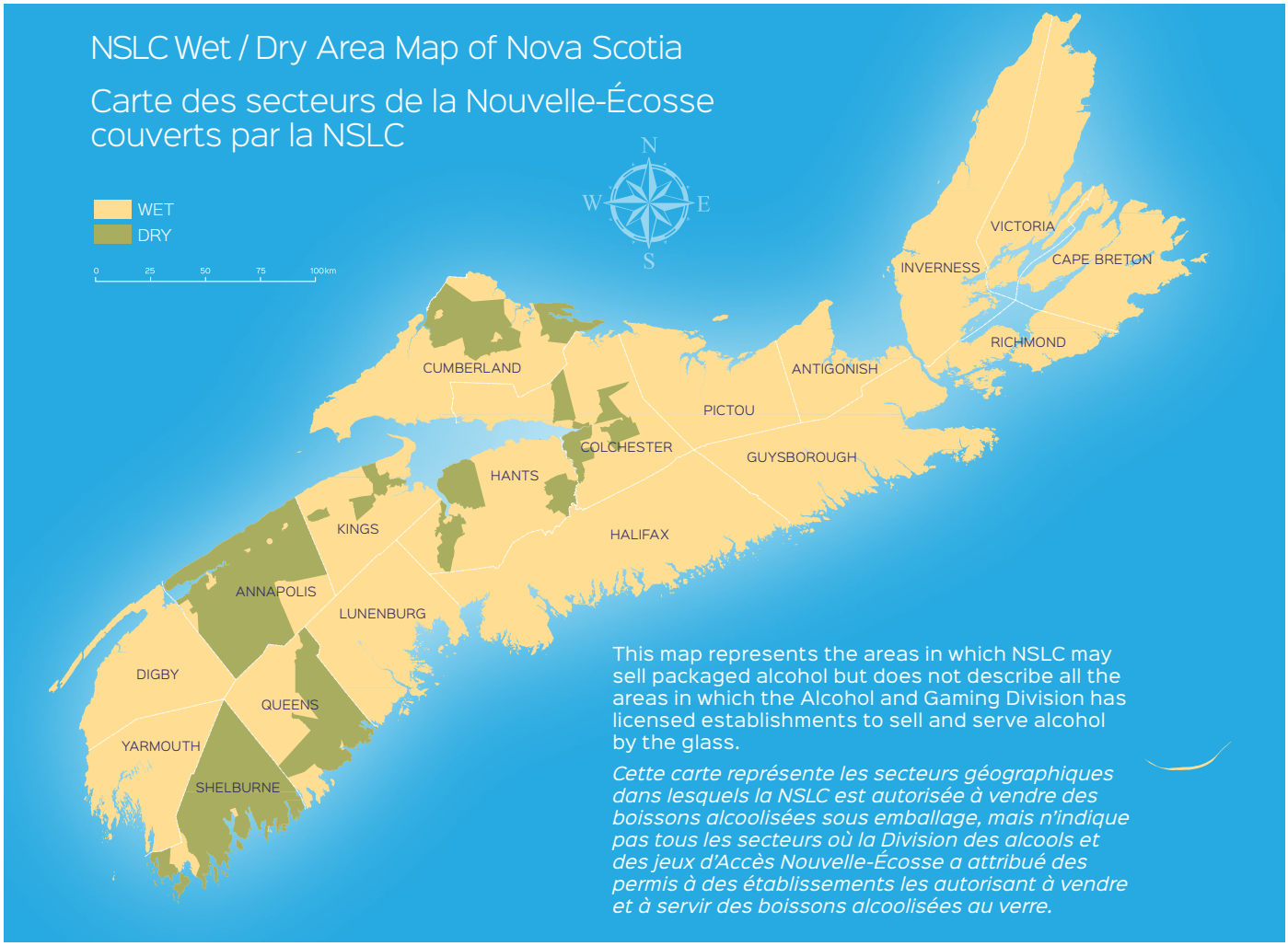

Costs of recent plebiscites and the 2013 general election

Coûts des plébiscites récents et la élection générale de 2013

Year/ *année*	Event/ *événement*	Eligible electors/ *électeurs admissibles*	Turn out/ *participation*	For/ *pour*	Against/ *contre*	Total cost/ *coût total*	Cost per vote/ *coût par suffrage*	Cost per elector/ *coût par électeur*
2012	Kings D 2 Plebiscite/ *Plébiscite*	3,111	308 / 10%	284, 91%	24, 9%	$11,312	$36.73	$3.64
2013	Lockeport Plebiscite/ *Plébiscite*	482	166 / 34%	105, 63%	60, 37%	$10,086	$60.76	$20.93
2013	Advocate Plebiscite/ *Plébiscite*	136	30 / 22%	30, 100%	0, 0%	$6,452	$215.06	$47.44
2013	General Election/ *Élection générale*	720,077	419,091 / 58%	N/A		$6,274,406*	$14.97	$8.71

* the total operational cost of administering the general election does not include the costs associated with candidate expenses and audit reimbursements. / *Le coût total de fonctionnement pour la gestion de l'élection générale ne comprend pas les remboursements des dépenses des candidats et des vérifications.*

Proactive Disclosure

In Nova Scotia, all public bodies, municipalities and local public bodies adopt a policy of accountability, openness and transparency and provide a right of access to information with limited exemptions under the Freedom of Information and Protection of Privacy Act (FOIPOP).

ENS has a proactive disclosure policy and provides comprehensive reports on election activities and voting information through our website. In the past five years, ENS has received only one request for information that did not fall under our proactive disclosure policy and that request received a prompt and favourable response.

Since 1994 when the FOIPOP legislation was amended to include an opportunity for an independent review by the Review Officer, no request of ENS for access to information has required review.

Information Required under FOIPOP (Fiscal Year 2013 – 2014)

The number of request	Nil
The number referred for review	Nil

Each year, Elections Nova Scotia publishes the Political Contributions Regime Annual Report before June 30. This report lists the names and community names of each contributor to a registered party, electoral district association, or candidate.

Starting in 2011-12, the report has been posted on the ENS website in an unlocked searchable spreadsheet format that facilitates sorting and analysis by researchers and other interested parties. In 2014, the report was made available in electronic form only.

Divulgation préventive

En Nouvelle-Écosse, l'ensemble des organismes publics, municipalités et organismes publics locaux a une politique de transparence, d'ouverture et de responsabilisation et offre un droit d'accès aux informations, avec un nombre limité d'exceptions, selon la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (loi FOIPOP).

ENE a une politique de divulgation préventive et fournit sur son site Web des rapports complets sur les élections et des informations sur les scrutins. Au cours des cinq dernières années, ENE n'a reçu qu'une demande d'informations ne relevant pas de sa politique de divulgation préventive et cette demande a rapidement reçu une réponse favorable.

Depuis 1994, date à laquelle la loi FOIPOP a été modifiée pour inclure la possibilité pour l'agent d'examen d'effectuer un examen indépendant, aucune demande d'accès aux informations auprès d'ENE n'a exigé d'examen.

Informations exigées en vertu de la loi FOIPOP (exercice financier 2013–2014)

Nombre de demandes	aucune
Nombre de demandes exigeant un examen	aucune

Chaque année, ENE publie son rapport annuel sur le régime de contributions politiques (*Political Contributions Regime Annual Report*) avant le 30 juin. Ce rapport dresse la liste de chaque individu ayant versé une contribution à un parti enregistré, une association de circonscription ou un candidat, avec son nom et le nom de sa communauté.

Depuis 2011–2012, le rapport est affiché sur le site Web d'ENE sous la forme d'une feuille de calcul non verrouillée, afin de faciliter le travail de tri et d'analyse des chercheurs et des autres parties intéressées. En 2014, le rapport a été diffusé uniquement sous forme électronique.

QSV Awards

The Quality, Service and Value Awards were instituted by the Chief Electoral Officer to foster activity in support of our goals and values, to recognize initiative and effort in one of three areas: Quality (Improvement to systems, policies, procedures); Service (to colleagues or other stakeholders – e.g. parties, candidates, electors); and Value (significant contribution of time, talent and expertise that goes the "extra mile."

The number of nominated individuals and teams warranting an award was high during the 2013 election year. The following recipients were presented either a Q, S or V award at a ceremony held at ENS headquarters this spring. The awards were presented by the Hon. Kevin Murphy, the Speaker of the House of Assembly.

Prix QSV

Les prix QSV (« qualité, service et valeur ») ont été institués par le directeur général des élections afin de favoriser les activités correspondant à nos buts et nos valeurs et de souligner les initiatives et les efforts effectués dans l'un des trois domaines suivants : la qualité (amélioration des systèmes, des politiques, des procédures); le service (aux collègues et aux autres parties intéressées : partis politiques, candidats, électeurs, etc.); et la valeur (contribution importante en temps, en talent et en expertise de gens qui ont fait des efforts supplémentaires).

Le nombre d'individus et d'équipes mis en candidature pour ces prix a été élevé lors de l'année électorale de 2013. Les récipiendaires suivants se sont vu décerner un prix « Q », « S » ou « V » lors d'un gala organisé au siège d'ENE au printemps. Les prix ont été présentés par l'honorable Kevin Murphy, président de l'Assemblée législative.

1. IT HARDWARE BUY BACK CONTRACT /
TI – CONTRAT DE RACHAT D'ÉQUIPEMENT

Blaine Maxwell, CIO / DPI	Value / *Valeur*
Linda Fares, ENS / ENE	Value / *Valeur*

2. IT SUPPORT – LONG SERVICE /
SOUTIEN EN TI – LONGS ÉTATS DE SERVICE

Barb Hill, Consultant / consultante	Quality & Value / *Qualité et Valeur*

3. STUDENT VOTE INITIATIVE /
INITIATIVE SUR LE VOTE ÉTUDIANT

Taylor Gunn, CIVIX	Quality / *Qualité*
Lauren Chender, CIVIX	Quality / *Qualité*

4. COMPLAINTS RESOLUTION TEAM /
ÉQUIPE DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Brigdit Leger, RCMP / GRC	Value / *Valeur*
Terry Chisholm, RCMP / GRC	Value / *Valeur*
Phil Reid, Justice	Value / *Valeur*
Dorothy Rice, ENS / ENE	Value / *Valeur*
Dana Doiron, ENS / ENE	Value / *Valeur*
Peter Gzowski, ENS / ENE	Value / *Valeur*

5. GIS SUPPORT TEAM / *ÉQUIPE DE SOUTIEN SIG*

Laurie Morrison, ENS / ENE	Service
Hansley Wang, SNSMR/SN-ÉRM	Service
Stephen Misner, ENS / ENE	Service
Kevin Steeves, ENS / ENE	Service

6. CAMPUS POLL TRAINING /
FORMATION POUR LE VOTE SUR CAMPUS

Laurie Morrison, ENS / ENE	Value / *Valeur*

7. BALLOT DESIGN - Maritime Digital /
CONCEPTION DU BULLETIN DE VOTE - Maritime Digital

Lynn Adams, Private Sector / secteur privé	Service

8. QUEEN'S PRINTER TEAM /
ÉQUIPE DE L'IMPRIMEUR DE LA REINE

Tim Blanchette, for QP CNS / pour l'IR CNS	Service

9. IT SUPPORT - PROGRAMMING /
SOUTIEN EN TI - PROGRAMMATION

Keith Lowe, Consultant / consultante	Value / *Valeur*

10. CAMPUS POLL DEVELOPMENT & DELIVERY /
BUREAUX DE VOTE SUR CAMPUS – CONCEPTION ET ORGANISATION

Mark Coffin, Consultant / consultante	Quality / *Qualité*
Lars Goodman, Reserve RO	Quality / *Qualité*

11.ELECTION SUPPORT / *SOUTIEN LORS DES ÉLECTIONS*

Sandi Little, ENS / ENE	Value / *Valeur*
Shawn Way, ENS / ENE	Service
Pierre Gareau, ENS / ENE	Value / *Valeur*

12. HRM CAMPUS POLLS /
BUREAUX DE VOTE SUR CAMPUS – MRH

Susan Tate, CNS	Service

13. SUPPLY DELIVERY - ARMOUR TRANSPORT /
LIVRAISON DES FOURNITURES - ARMOUR TRANSPORT

Mike McLean for Armour / pour Armour	Service

14. ELECTION AUDIT TEAM / *ÉQUIPE DE CONTRÔLE DES ÉLECTIONS*

Isabel Collins, Elections NL / Élections T-NL	Service
Jill Lawrance, Elections BC	Service
Paul Harpelle, Elections NB / Élections NB	Service
Ian Parenteau, Elections Quebec / Élections Québec	Service
Mike Stockfish, Elections Ontario / Élections Ontario	Service
Steve Miller, Elections Ontario / Élections Ontario	Service
Dawn Borutskie, Elections Canada / Élections Canada	Service
Lori MacKinnon, HALIFAX RM / MR d'HALIFAX	Service
Bernie White, CAPE BRETON RM / MR DU CAP-BRETON	Service
Michael Boda, Elections Saskatchewan	Service
Judy Richard, Elections PEI/I-P-É	Service
Harry Neufeld, Consultant / consultante	Service

15. ELECTION COMMISSION MEMBERS (RETIRING) /
MEMBRES DE LA COMMISSION ÉLECTORALE (DÉPART À LA RETRAITE)

Susan Dodd, NDP	Value / *Valeur*

Looking Ahead

Following the audits and review of the 2013 election, ENS turned to recommending to the House of Assembly changes to the *Elections Act* that, in our opinion, would make it easier for voters to cast their ballots at a time and place convenient to them. We also looked at our processes and procedures as an independent agency to ensure that our operations reflect that independent status critical to the integrity of election management.

Legal Services for an Independent Office

The cornerstone of public confidence in any democratic system of representative government is an electoral process that is administered efficiently and an electoral law that is enforced impartially[2]. Professionally run, impartial elections require an independent, credible, transparent, trustworthy and legitimate electoral authority that inspires public confidence. According to election experts, scholars and the public, independence is the single most important attribute of a credible electoral authority. Independence refers to the insulation of electoral management from interference or undue influence of other institutions or stakeholders. The condition of independence from the executive government, and to a lesser extent the legislature, has become a widely accepted international norm for the design and operation of election management bodies (EMBs). EMBs must be seen as responsible to the House of Assembly, separate from the executive branch of government (thus separate from the governing party), and as independent tribunals for election law enforcement.

2. Canada, Royal Commission on Electoral Reform and Party Financing, Reforming Electoral Democracy, Volume 1 (Ottawa: Minister of Supply and Service, 1992) p. 483.

Perspectives d'avenir

Après les vérifications et l'examen de l'élection de 2013, ENE s'est tourné vers les recommandations à adresser à l'Assemblée législative pour les changements à apporter à la loi sur les élections en vue de faire en sorte qu'il soit plus facile, d'après nous, pour les électeurs de voter à un moment et dans un lieu pratiques pour eux. Nous avons également examiné nos processus et nos procédures en tant qu'organisme indépendant afin de nous assurer que notre fonctionnement tient bien compte de ce statut indépendant, qui est crucial pour l'intégrité de la gestion des élections.

Services juridiques pour un bureau indépendant

Si l'on veut que le grand public ait confiance dans un système démocratique de gouvernement représentatif, il est fondamental de disposer d'un processus électoral qui est géré de façon efficace et de textes de loi sur les élections qui sont appliqués de façon impartiale[2]. Et pour avoir des élections organisées de façon professionnelle et impartiale, il faut un organe électoral indépendant, crédible, transparent, digne de confiance et légitime, qui a la confiance du grand public. Quand on parle d'indépendance, on fait référence au fait que les responsables de la gestion des élections sont à l'abri des tentatives d'influence ou des formes d'interférence susceptibles d'émaner d'autres institutions ou parties intéressées. La condition qui veut que l'organe soit indépendant de l'exécutif et, dans une moindre mesure, de l'Assemblée législative, est une norme largement acceptée sur la scène internationale pour la conception et le fonctionnement des organes de gestion des élections (OGE). Il est indispensable que les OGE soient perçus comme étant responsables devant l'Assemblée législative, distincts de l'exécutif du gouvernement (et donc du parti au pouvoir) et faisant office de tribunaux indépendants pour l'application des textes de loi sur les élections.

2. Canada. Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis. *Pour une démocratie électorale renouvelée : rapport final de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, vol. 1,* Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services, 1992, p. 483

Independent Officers

Independent offices of the House of Assembly help demonstrate to the electorate that government is responsive, responsible and accountable. Since officers of the House of Assembly act as a check on government accountability, it is necessary for them to be conspicuously independent from government, the public service and, at times, from the House of Assembly itself. Public trust in these institutions is strengthened when officers of the House of Assembly are seen to be independent from government and their legitimacy increases when they are held accountable to the legislature.

The Chief Electoral Officer (CEO) is one of four independent officers of the Nova Scotia House of Assembly. The office of the CEO is designated as Elections Nova Scotia (ENS). ENS is the independent electoral authority in the Province of Nova Scotia and receives its mandate from the Elections Act[3].

The overarching provision that establishes and preserves the independence of the CEO and other officers of the Assembly is that they are accountable to the House of Assembly as a whole and not to the government of the day.

3. Nova Scotia. *Elections Act* 2013. See at http://nslegislature.ca/legc/statutes/elections.pdf

Agents indépendants

Avec des bureaux indépendants de l'Assemblée législative, on contribue à montrer aux électeurs que le gouvernement est réceptif, responsable et transparent. Comme les agents de l'Assemblée législative jouent un rôle de responsabilisation du gouvernement, il est nécessaire qu'ils soient clairement indépendants du gouvernement, de la fonction publique et, à l'occasion, de l'Assemblée législative elle-même. La confiance vouée par le grand public à ces institutions se trouve renforcée quand les agents de l'Assemblée législative sont perçus comme étant indépendants du gouvernement et leur légitimité augmente quand elles sont tenues pour responsables devant l'Assemblée législative.

Le directeur général des élections (DGE) est l'un des quatre agents indépendants de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse. Le bureau du DGE s'appelle « Élections Nouvelle-Écosse » (ENE). ENE est l'organe électoral indépendant de la province de la Nouvelle-Écosse, dont le mandat est défini par la loi sur les élections (*Elections Act*)[3].

La disposition globale établissant et protégeant l'indépendance du DGE et des autres agents de l'Assemblée législative est qu'ils sont responsables devant l'Assemblée législative dans son ensemble et non devant le gouvernement actuellement au pouvoir.

3. Nouvelle-Écosse. *Elections Act*, 2013. Sur Internet : http://nslegislature.ca/legc/statutes/elections.pdf

The Need for Impartial Legal Advice

In 2011, ENS transferred a part of its annual budget to the Department of Justice (DoJ) to offset the equivalent costs associated with the salary and benefits of a full-time DoJ lawyer in payment for legal counsel and services to the CEO. In addition, when an evident conflict of interest is recognized, the CEO has used the authority under the Act to contract the services of outside counsel charged against the agencies budget.

Electoral governance involves logistical, procedural and legal dimensions of electoral administration. The capacity for an EMB to act independently matters more in relation to some functions than others. For example, with respect to such legal functions as interpretation of the law, regulation, investigation, adjudication and enforcement, independence is paramount. These are all functions for which both actual and perceived impartiality and fairness must exist. An EMB needs a strong measure of insulation from the outside pressures of varying sources in order to perform in a professional and objective manner. It must have the authority and freedom to conduct a thorough investigation of a possible breach of the electoral law and to reach an unbiased decision concerning a political party, a candidate or a voter. It must have the objectivity and impartiality to deal fairly with offenders, ensuring that similar transgressions are pursued with the same vigour and to ensure punishments are appropriate to the offence.

From this standpoint, it is a generally accepted that it is not appropriate for an office of the Assembly to have its legal resources selected and supplied by government other than the services related to drafting legislation which does not present a conflict of interest and for which the DoJ lawyers may be best qualified. A lack of institutionalized independence would make it difficult for outside observers to determine how constrained electoral authorities are by government directives, ministerial orders or central administrative policies and rules. Under such conditions, the potential

Besoin de conseils juridiques impartiaux

En 2011, ENE a transféré une partie de son budget annuel au ministère de la Justice, afin de couvrir l'équivalent du coût du salaire et des avantages sociaux pour un avocat travaillant à temps plein pour le ministère de la Justice. Ce transfert représentait un paiement pour les conseils et services juridiques prodigués au DGE. En outre, lorsqu'il est clair qu'il y a conflit d'intérêts, le DGE utilise les pouvoirs que lui confère la loi pour embaucher sous contrat un avocat externe, dont les frais sont couverts par le budget d'ENE.

La gouvernance électorale est un travail d'administration comprenant des dimensions logistiques, procédurales et juridiques. La capacité qu'a l'OGE d'agir de façon indépendante est plus importante pour certaines fonctions que pour les autres. En ce qui a trait, par exemple, aux fonctions juridiques (interprétation de la loi et des règlements, enquêtes, arbitrages et application de la loi), l'indépendance est un aspect primordial. Ce sont là des fonctions pour lesquelles il est indispensable que l'organe soit impartial et équitable et soit perçu comme tel. Il faut que l'OGE soit clairement à l'abri des pressions externes en provenance de diverses sources pour qu'il puisse agir de façon professionnelle et objective. Il est indispensable qu'il ait la liberté et les pouvoirs nécessaires pour mener une enquête approfondie en cas d'infraction éventuelle à la loi électorale et parvenir à une décision impartiale sur un parti politique, un candidat donné ou un électeur. Il est indispensable qu'il possède l'objectivité et l'impartialité nécessaires pour traiter de façon équitable les contrevenants, afin de garantir que toutes les transgressions comparables sont traitées avec la même rigueur et que les sanctions sont adaptées aux infractions.

De ce point de vue, on accepte généralement l'idée qu'il n'est pas approprié pour un bureau de l'Assemblée législative que ses ressources juridiques soient sélectionnées et fournies par le gouvernement, sauf pour les services se rapportant à la préparation de projets de loi qui ne présentent pas de conflits d'intérêts et pour lesquels les avocats du ministère de la Justice pourraient s'avérer être les mieux qualifiés. Si l'indépendance ne faisait pas partie des institutions, il serait difficile pour les observateurs externes de déterminer dans quelle mesure les autorités électorales sont sous le joug de contraintes imposées par des directives du gouvernement,

Table 1 / Tableau 1

Province/territoire	Type of legal service/ Type de service juridique			Temps plein / temps partiel	
	Gov't/ Gouv.	**Own/ Interne**	**External/ Externe**	**As needed/ Au besoin**	**Full time/ Plein temps**
Elections Newfounland and Labrador			•	•	
Elections Prince Edward Island			•	•	
Elections Nova Scotia / Élections Nouvelle-Écosse	•			•	
Élections Nouveau-Brunswick / Elections New Brunswick			•	•	
Elections Quebec / Élections Québec		•			•
Elections Ontario / Élections Ontario		•	•	•	•
Elections Manitoba / Élections Manitoba			•	•	
Elections Saskatchewan			•	•	
Elections Alberta			•	•	
Elections British Columbia			•	•	
Elections Yukon			•	•	
Elections Northwest Territories			•	•	
Elections Nunavut			•	•	
Élections Canada		•			•

Table 2 / Tableau 2

Title / Titre	Type de service juridique			Temps plein / temps partiel	
	Gov't/ Gouv.	**Own/ Interne**	**External/ Externe**	**As needed/ Au besoin**	**Full time/ Plein temps**
Auditor General / Vérificateur général			•	•	
Ombudsman			•	•	
Conflict of Interest Commissioner / Commissaire aux conflits d'intérêts		•			•
Office of the Chiel Electoral Officer / Bureau du directeur général des élections	•			•	

for and the perception of political interference in the legal advice provided can jeopardize the public's trust in the integrity of the office.

With the exception of assistance in drafting legislation, an independent office of the House of Assembly should not be required to use DoJ legal services. In fact, the Assembly itself does not use DoJ legal services, but rather retains its own legislative counsel to advise the House, the Speaker and the Office of the Speaker. Also, none of the other independent officers of the Assembly, such as the Auditor General, the Ombudsman, or the Conflict of Interest Commissioner, use DoJ lawyers for their legal advice[4]. Nor are there any other Canadian provincial or territorial election offices that use government supplied legal services[5]. All other election offices have

des décrets ministériels ou des politiques et règles administratives centralisées. Dans de telles conditions, le risque potentiel d'interférence politique et de perception d'une telle interférence dans les conseils juridiques prodigués pourrait menacer la confiance du grand public vis-à-vis de l'intégrité du bureau.

À l'exception des cas où ENE a besoin d'aide pour la préparation de projets de loi, l'organe ne devrait pas, en tant que bureau indépendant de l'Assemblée législative, avoir l'obligation d'avoir recours aux services juridiques du ministère de la Justice. De fait, l'Assemblée législative elle-même n'a pas recours aux services juridiques du ministère de la Justice; elle utilise son propre conseiller juridique pour les conseils à l'Assemblée législative, au président de l'assemblée et au bureau du président. De plus, aucun des autres agents indépendants de l'Assemblée législative, comme le vérificateur général, l'ombudsman et le commissaire aux conflits d'intérêts, n'a recours aux avocats

either in-house legal counsel on staff or legal services supplied by counsel which they have independently retained from the private sector.

Conflict of Interest and Duty of Loyalty

The Canadian Federation of Law Societies Model Code of Conduct[6] and the Professional Code of Conduct of the Nova Scotia Barristers' Society[7] recognize circumstances where conflicts of interest between clients can arise. The codes state:

> "As defined in these rules, a conflict of interest exists when there is substantial risk that a lawyer's loyalty to or representation of a client would be materially and adversely affected by the lawyer's own interest or the lawyer's duties to another client, a former client or a third party. The risk must be more than a mere possibility; there must be a genuine, serious risk to the duty of loyalty or to client representation arising from the retainer. A client's interests may be seriously prejudiced unless the lawyer's judgment and freedom of action on the client's behalf are as free as possible from conflicts of interest" (Professional Code of Conduct of the Nova Scotia Barristers' Society 2012).

The potential exists for there to be serious conflicts of interest for a lawyer representing a client who is charged with the administration and enforcement of electoral laws while he or she is employed by and receives direction from a government entity whose head is subject to those laws. Any public servant may be publicly regarded as associated with or easily influenced by the government, on whom they depend for their appointment, promotion and salary. Furthermore, the political party which has formed the government of the day and to which the Minister

4. See table I for more information concerning the types of legal services used by Nova Scotia's other independent offices.

5. See table II for a jurisdictional comparison of the types of legal services used by the various Canadian election offices

6. See http://www.flsc.ca/en/federation-model-code-of-professional-conduct/

7. See http://nsbs.org/sites/default/files/cms/menu-pdf/2013-04-22_codeofconduct.pdf

du ministère de la Justice pour les conseils juridiques5. On ne trouve pas non plus de bureau électoral dans les autres provinces et territoires du Canada qui utilise des services juridiques fournis par son gouvernement6. Tous les autres bureaux ont soit un conseiller juridique qui fait partie du personnel soit des services juridiques fournis par un conseiller qu'on a recruté de façon indépendante dans le secteur privé.

Conflits d'intérêts et obligation de loyauté

Le code type de déontologie professionnelle de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada[6] et le code de conduite professionnelle de la NSBS (Nova Scotia Barristers' Society)[7] reconnaissent qu'il y a des circonstances dans lesquelles on peut avoir des conflits d'intérêts entre clients. Voici ce que disent les codes :

> « Conformément aux définitions des présentes règles, il y a conflit d'intérêts lorsqu'il existe un risque substantiel que les intérêts propres de l'avocat ou ses obligations vis-à-vis d'un autre client, d'un ancien client ou d'un tiers affectent matériellement et défavorablement sa loyauté vis-à-vis du client ou sa représentation du client. Il est indispensable que ce risque ne soit pas qu'une simple possibilité; il faut qu'il y ait un véritable risque grave pour l'obligation de loyauté ou la représentation du client découlant du contrat. Les intérêts du client risquent d'être gravement compromis si l'on n'élimine pas autant que possible tout conflit d'intérêts susceptible d'affecter le jugement de l'avocat ou sa liberté d'agir au nom de son client. » (Code de conduite professionnelle de la NSBS, 2012)

Il existe un risque grave de conflit d'intérêts pour un avocat représentant un client qui est chargé de gérer et d'appliquer les lois électorales tandis qu'il est à l'emploi d'une entité gouvernementale dont la direction est soumise à ces lois et qu'il reçoit des instructions de cette entité. Tout fonctionnaire est susceptible d'être perçu

4. Pour en savoir plus sur les types de services juridiques utilisés par les autres bureaux indépendants de la Nouvelle-Écosse, voir le tableau 1.

5. Pour comparer les types de services juridiques utilisés par les différents bureaux des provinces et des territoires du Canada, voir le tableau 2.

6. Voir http://www.flsc.ca/fr/federation-model-code-of-professional-conduct/

7. Voir http://nsbs.org/sites/default/files/cms/menu-pdf/2013-04-22_codeofconduct.pdf

of Justice belongs as a member of the Executive is also subject to compliance with the *Elections Act* in a significant way. It is not inconceivable that this type of relationship might give rise to situations where there would be competing interests between individuals and entities that would result in the perception of a conflict of interest and unintentionally undermine public confidence in the electoral process.

The Nova Scotia Barristers' Society Code of Conduct goes on to say that:

> "The rule governing conflicts of interest is founded in the duty of loyalty which is grounded in the law governing fiduciaries. The lawyer-client relationship is a fiduciary relationship[8] and as such, the lawyer has a duty of loyalty to the client. To maintain public confidence in the integrity of the legal profession and the administration of justice, in which lawyers play a key role, it is essential that lawyers respect the duty of loyalty. Arising from the duty of loyalty are other duties, such as a duty to commit to the client's cause, the duty of confidentiality, the duty of candour and the duty not to act in a conflict of interest. This obligation is premised on an established or ongoing lawyer client relationship in which the client must be assured of the lawyer's undivided loyalty, free from any material impairment of the lawyer and client relationship" (Professional Code of Conduct of the Nova Scotia Barristers' Society 2012, p. 30).

The government is not unfamiliar with the need to appoint lawyers from outside of government in cases where there is an inherent conflict. As stated previously, the CEO has already sought outside counsel in matters which have presented apparent conflicts of interest.

comme étant associé au gouvernement ou facilement influencé par le gouvernement, dont il dépend pour sa nomination, son avancement et son salaire. En outre, le parti politique ayant formé le gouvernement au pouvoir et dont le ministre de la Justice fait partie en tant que membre de l'exécutif est également soumis à la loi électorale de façon importante. Il n'est pas inconcevable que ce type de relation débouche sur des situations dans lesquelles il y aurait des intérêts contradictoires entre individus et entités qui pourraient entraîner des perceptions de conflit d'intérêts et saper involontairement la confiance accordée par le grand public au processus électoral.

Le code de conduite de la NSBS dit également :

> « La règle régissant les conflits d'intérêts se fonde sur l'obligation de loyauté, qui trouve racine dans la loi régissant les représentants fiduciaires. La relation entre l'avocat et son client est une relation fiduciaire[8] et elle signifie, en tant que telle, que l'avocat a une obligation de loyauté vis-à-vis du client. Dans l'optique de préserver la confiance du grand public dans l'intégrité de la profession d'avocat et de l'application de la justice, dans laquelle les avocats jouent un rôle fondamental, il est essentiel que les avocats respectent leur obligation de loyauté. Cette obligation de loyauté débouche sur d'autres obligations, comme l'obligation de prendre parti pour le client, l'obligation de confidentialité, l'obligation de franchise et l'obligation de ne pas agir en cas de conflit d'intérêts. Cette obligation se fonde sur le maintien ou la mise en place d'une relation entre le client et l'avocat dans laquelle il faut que le client soit certain qu'il dispose de l'entière loyauté de l'avocat, sauf aucune entrave matérielle dans la relation entre l'avocat et le client. » (Code de conduite professionnelle de la NSBS, 2012, p. 30).

Le gouvernement est conscient de la nécessité de nommer des avocats externes dans les affaires où il y a intrinsèquement un conflit. Comme on l'a dit plus haut, le DGE a déjà eu recours à des conseils d'avocats externes dans des dossiers ayant présenté l'apparence d'un conflit d'intérêts.

8. The fiduciary relationship referred to in the code is a legal or ethical relationship of trust between two parties. In a fiduciary relationship, one person vests confidence, and trust in another whose advice is sought in some matter. At all times the fiduciary must act for the sole benefit of the one who trusts.

8. La relation fiduciaire à laquelle le code fait référence est une relation juridique ou déontologique de confiance entre deux parties. Dans une relation fiduciaire, une personne établit un rapport de confiance et de confidence avec une autre dont elle souhaite recevoir des conseils sur telle ou telle question. Il est indispensable que le représentant fiduciaire agisse toujours dans l'intérêt exclusif de la personne qui lui a accordé sa confiance.

ENS will look to the DoJ for drafting assistance for legislation, as do other independent offices, but will follow government procedures for procurement of outside counsel for other legal services.

The Challenge of Demographics

This spring, members of the senior staff of ENS were invited to a presentation made by the Chief Statistician of Canada, Wayne R. Smith entitled, A Nation of Contrasts: Recent Regional Demographic Trends in Canada. *The Report of the Nova Scotia Commission on Building Our New Economy, Now or Never,* also provided a clear picture of the socioeconomic changes that face our province.

ENS has looked at the projected demographic challenges as they will affect the electorate and the management of elections in the coming years.

Over the few years leading to the next Provincial General Election, ENS will come to grips with renewing the organization, and continue recruiting and training headquarter and field staff. As an equal opportunity employer, ENS, like the public service as a whole, recruits and appoints on merit while endeavouring to have the agency in balance representative of the Nova Scotia population and to have francophone and first nation presence in electoral districts with significant numbers of each among the electorate.

As an organization, ENS staff demographics mirror the general population of the province. And that too is a challenge. As a small

A SNAPSHOT OF ELECTIONS NOVA SCOTIA

ÉLECTIONS NOUVELLE-ÉCOSSE EN UN COUP D'ŒIL

EXECUTIVE:/ DIRIGEANTS : 3

IT & GIS:/ TI et SIG : 5

OPERATIONS:/ EXPLOITATION: 5

FINANCE:/ FINANCES : 3

POLICY & COMMUNICATIONS:/ POLITIQUES ET COMMUNICATIONS : 1

RETURNING OFFICERS (PART TIME):/ DIRECTEURS DE SCRUTIN (À TEMPS PARTIEL) : 51

SELF DECLARED CHARACTERSITICS

RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES INDIVIDUS EUX-MÊMES

	ENS/ENE	NS/N.-É.
Male / Sexe masculin:	59%	48.7%
Female / Sexe féminin:	41%	53.3%
Aboriginal / Autochtones:	1%	2% *
Racially visible / Minorités raciales visibles:	3%	4% *
Persons with disabilities / Handicapés:	10%	19% *
Median age / Âge médian:	64	44

* Nova Scotia polulation 18+
* Population néo-écossaise âgée de 18 ans ou plus

ENE s'adressera au ministère de la Justice pour obtenir de l'aide lors de la préparation de projets de loi, comme le font les autres bureaux indépendants, mais respectera les procédures gouvernementales en se procurant les autres services juridiques auprès d'avocats externes.

Difficultés liées à la démographie

Ce printemps, des cadres supérieurs d'ENE ont été invités à une présentation de Wayne R. Smith, statisticien en chef du Canada, intitulée « A Nation of Contrasts: Recent Regional Demographic Trends in Canada ». Le rapport intitulé *Report of the Nova Scotia Commission on Building Our New Economy – Now or Never* a également fourni un tableau clair des changements socioéconomiques auxquels notre province est confrontée.

ENE a examiné les difficultés liées aux prévisions démographiques et l'impact qu'elles auront sur l'électorat et sur la gestion des élections dans les années à venir.

Dans les années qui précéderont la prochaine élection générale provinciale, ENE s'efforcera de renouveler l'organisme et continuera de recruter et de former des employés pour son siège et pour le travail sur le terrain. ENE est, comme la fonction publique dans son ensemble, un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et, à ce titre, il recrute et nomme ses employés selon leurs mérites, tout en s'efforçant de faire en sorte que l'organisme soit globalement représentatif de la population néo-écossaise et ait des représentants de la communauté francophone et des Premières Nations dans les circonscriptions électorales comprenant des effectifs substantiels de ces communautés dans l'électorat.

La démographie du personnel d'ENE en tant qu'organisme est le reflet de celle de la population de la province dans son ensemble. Et cela représente également un défi. Il s'agit d'un organisme de petite taille, qui ne peut se permettre aucune redondance dans la dotation en personnel et dans lequel la planification de la succession est difficile, en particulier dans les activités

agency, there is no room for redundancy in staffing and succession planning is difficult, particularly in election operations specific areas. Returning officers, the managers of field operations in the 51 electoral districts around the province, work on a part-time basis year-round except during an election when they are fully occupied. Most often they are men and women attached to their local community who have retired from a first career and who wish to remain active on a part time basis with an average age of 63 years today. Most will be in their 60s and 70s when the 40th PGE is called and unlikely to serve more than one 10-year cycle.

From the perspective of effects on the electorate, the aging population is informing our continued focus on enabling voters to cast their ballots independently and in privacy as it is convenient to them and to ensure barrier-free access to voting. As noted in the Statistics Canada report on demographic trends cited above, Nova Scotia has the highest rate of disability in Canada with about one in five declaring a disability.

Registration of 16 and 17 year old Students

In the 2013 Provincial General election, 57% of the electors aged 18-24 were in the Nova Scotia Register of Electors compared to more than 95% of the electors older than 34 years of age.

Reaching and registering young Nova Scotians who have not voted in a provincial election is difficult. In 2011, the House of Assembly made provision in the *Elections Act* that authorizes Elections Nova Scotia to gather and maintain information about 16 and 17 year olds who would qualify as electors when they become 18 years of age. As well, it authorizes ENS to be provided the personal information held by a public body as required to create, revise, or update the Register of Electors.

Once high school students graduate and leave their family home to work or for post-secondary education, it is very difficult to reach them for registration purposes. Elections Nova Scotia, with the cooperation of the Department of Education

électorales concernant des secteurs spécifiques. Les directeurs de scrutin, qui gèrent les activités sur le terrain dans les 51 circonscriptions électorales de la province, travaillent à temps partiel pendant toute l'année, sauf lors des élections, où ils travaillent à temps plein. La plupart du temps, il s'agit d'hommes et de femmes fermement attachés à leur communauté locale, qui sont à la retraite et qui souhaitent continuer de travailler à temps partiel. Leur âge moyen est aujourd'hui de 63 ans. La plupart auront entre 60 et 80 ans lors de la 40e EGP et il est peu probable qu'ils continuent de travailler pendant plus d'une décennie.

Pour ce qui est des effets sur l'électorat, le vieillissement de la population nous pousse à continuer de mettre l'accent sur les efforts visant à permettre aux électeurs de voter de façon indépendante et en privé, parce que cela est pratique pour eux et que nous souhaitons éliminer tout obstacle empêchant les gens de voter. Comme le note le rapport de Statistique Canada sur les tendances démographiques mentionné ci-dessus, la Nouvelle-Écosse a le taux le plus élevé de handicapés au Canada, puisqu'environ une personne sur cinq déclare avoir une incapacité.

Inscription des élèves âgés de 16 et 17 ans

Lors de l'élection générale provinciale de 2013, 57 p. 100 des électeurs âgés de 18 à 24 ans figuraient dans le Registre des électeurs de la Nouvelle-Écosse, contre plus de 95 p. 100 pour les électeurs âgés de plus de 34 ans.

Il est difficile de toucher les jeunes Néo-Écossais qui n'ont jamais voté lors d'une élection provinciale et de les faire s'inscrire sur les listes électorales. En 2011, l'Assemblée législative a ajouté une disposition à la loi électorale autorisant ENE à rassembler et à tenir à jour des informations sur les individus âgés de 16 ou 17 ans qui pourront s'inscrire sur les listes électorales à l'âge de la majorité (18 ans). En outre, la loi autorise ENE à se voir fournir les renseignements personnels détenus par un organisme public dont ENE a besoin pour l'élaboration, la révision ou la mise à jour du Registre des électeurs.

Une fois que les élèves du secondaire achèvent leurs études et quittent le domicile familial pour se lancer sur le marché du travail ou faire des études postsecondaires, il est très difficile d'entrer en contact avec eux pour les faire s'inscrire sur les listes électorales. ENE est en train de concevoir, avec la coopération du ministère de l'Éducation et des conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse, un

Estimated Population Coverage by Age Group, 2013

Estimation de la population couverte par groupe d'âge, 2013

Age group / *Groupe d'âge*	NS population / *Population de la N-É* [9]	Registered Electors / *Électeurs inscrits*	Percent distribution / *Pourcentage*	Register of Electors Coverage / *Couverture du registre des électeurs*[10]
18 - 24 yrs / *ans*	86,653	49,770	6.91%	57.44%
25 - 34 yrs / *ans*	113,855	101,827	14.14%	89.44%
35 - 44 yrs / *ans*	119,006	114,351	15.88%	96.09%
45 - 54 yrs / *ans*	148,303	144,971	20.13%	97.75%
55 - 64 yrs / *ans*	139,957	137,548	19.10%	98.28%
65 - 74 yrs / *ans*	96,512	95,400	13.25%	98.85%
75+ years / *ans*	70,377	71,119	9.88%	100%
Unknown / Inconnu [11]	-	5,091	0.71%	-
Total	**774,663**	**720,077**	**100%**	**92.95%**

9. Population of Canadian citizens aged 18 years and above as of July 1, 2013. Source: Statistics Canada – Post-censal estimates as of July 1, 2013. Based on the 2011 Census counts adjusted for census net undercoverage and the components of demographic growth that occurred since that census. / *Population de citoyens canadiens âgés de 18 ans ou plus au 1er juillet 2013. Source : Statistique Canada – Estimations postcensitaires au 1er juillet 2013; établies à partir des totaux du recensement de 2011 ajustés en fonction du sous-dénombrement net du recensement et des éléments de croissance démographique qui se sont produits depuis le recensement.*

10. Coverage figures are approximate as population statistics and Registry figures are several weeks out of sync. / *Les chiffres de la couverture sont des approximations, puisque les statistiques de population et les chiffres du registre sont décalés de plusieurs semaines.*

11. Unknown category includes electors who did not provide their date of birth. / *La catégorie « Inconnu » comprend les électeurs n'ayant pas indiqué leur date de naissance*

The Register of Electors is a database of Nova Scotians who are qualified to vote in provincial elections. It includes the name, date of birth, sex, civic address, and mailing address and whether the elector voted in the latest general election. ENS continually updates the register based on data received from the Registrar of Motor Vehicles, Vital Statistics, extracts of the National Register of Electors from Elections Canada, and through local governments when they use an extract of the register for their elections. An elector's civic address determines the electoral district and polling division in which they reside and the polling location where they vote.

The Register of Electors may only be used for electoral purposes. At the start of the 39th Provincial General Election, the Register included 709,450 registered electors, approximately 93% of the eligible voting population of Nova Scotia[12].

12. Based on Statistics Canada estimate of Nova Scotia population of Canadian citizens 18 years and above , as of July 1, 2013

Le Registre des électeurs est la base de données d'ENE avec la liste de tous les Néo-Écossais ayant le droit de voter lors des élections provinciales. Cette base de données contient le nom de chaque électeur, sa date de naissance, son sexe, son adresse municipale et son adresse postale et elle indique si l'électeur a voté lors de la dernière élection générale. ENE fait constamment la mise à jour de cette base de données, à partir des données fournies par le Bureau des véhicules automobiles, l'état civil, les extraits du Registre national des électeurs d'Élections Canada et les administrations locales quand elles utilisent un extrait du Registre des électeurs d'ENE pour leurs élections. C'est l'adresse municipale de l'électeur qui détermine sa circonscription électorale et sa section de vote, ainsi que son bureau de vote.

Le Registre des électeurs d'ENE ne peut être utilisé que pour les élections. Au début de la 39e élection générale provinciale, la base de données comptait 709 450 électeurs inscrits, ce qui représente environ 93 p. 100 de la population ayant le droit de vote en Nouvelle-Écosse[12].

12. D'après l'estimation faite par Statistique Canada de la population néo-écossaise de citoyens canadiens âgés de 18 ans ou plus, au 1er juillet 2013.

and Nova Scotia School Boards, is devising a program to reach students in Nova Scotia schools who are currently 16 years of age or older in anticipation of adding them to the Register of Electors when they become eligible.

Schools as Polling Places

One of the benefits that would be derived from a fixed-date election is the potential availability of schools as polling places.

From Elections Nova Scotia's (ENS) perspective, there are several compelling reasons to consider schools as polling locations during provincial elections. The first is that, particularly in rural communities, the local school is often the locus of public meetings and the centre of social and cultural activity, easily identified by all members in the community. While some communities have adequate community halls and service club facilities that can be used for election purposes, increasingly schools are often the only "accessible" buildings in a community, providing barrier-free access to the elderly and others with mobility issues.

Prior to the 2013 Provincial General Election, ENS and DOE and the school boards developed and signed a protocol that would permit ENS to use a limited number of schools as polling locations. The experience of the 2013 election was generally positive but not without concern expressed by some school administrators, teachers and parents.

At present, provincial general elections in Nova Scotia can be held at any time. In the case of a minority government, this can mean a new election after only a few months in office. In the case of a majority government, it means that elections can be delayed until the fifth year of a government's term of office.

programme visant à sensibiliser les élèves des écoles de la Nouvelle-Écosse âgés de 16 ans ou plus à l'heure actuelle, dans l'optique de les ajouter au Registre des électeurs quand ils seront admissibles.

Utilisation des écoles comme bureaux de vote

L'un des avantages de l'organisation des élections à des dates fixes est qu'il serait possible de disposer des écoles comme bureaux de vote.

Du point de vue d'Élections Nouvelle-Écosse (ENE), il y a plusieurs arguments irréfutables en faveur de l'utilisation des écoles comme bureaux de vote lors des élections provinciales. Le premier est que l'école est souvent, en particulier dans les communautés rurales, le lieu des rencontres publiques et un centre d'activités sociales et culturelles, que tous les membres de la communauté connaissent bien. Certaines communautés disposent de salles communautaires et d'installations de clubs philanthropiques qui peuvent servir et continueront de servir de bureaux de vote lors des élections, mais les écoles sont de plus en plus souvent considérées comme les seuls édifices « accessibles » dans la communauté, qui offrent un accès sans obstacle pour les personnes âgées et les autres individus ayant des problèmes de mobilité.

Avant l'élection générale provinciale de 2013, ENE, le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires ont élaboré et signé un protocole permettant à ENE d'utiliser un nombre limité d'écoles comme bureaux de vote. L'expérience de l'EGP de 2013 a été globalement positive, mais certains administrateurs scolaires, parents et enseignants ont exprimé des préoccupations.

À l'heure actuelle, les élections générales provinciales peuvent avoir lieu à tout moment en Nouvelle-Écosse. Dans le cas d'un gouvernement minoritaire, cela signifie qu'on peut avoir une nouvelle élection quelques mois à peine après la dernière. Dans le cas d'un gouvernement majoritaire, cela signifie que l'élection peut être remise à la cinquième année au pouvoir du parti concerné.

In the *Report on the Conduct of the October 8, 2013 Provincial General Election and Recommendations for Legislative Change*, the Chief Electoral Officer has recommended fixed-date elections. All other provinces in Canada have fixed-date elections.

There are issues and legitimate concerns related to allowing access to schools in session and the Department of Education (DOE) and the provinces school boards have worked with ENS to address these issues and apprehensions. The paramount consideration is the security and safety of students and staff. Other concerns are parking and traffic control, minimizing disruption of school routine, separating voter entrances and washroom facilities from those used by students, monitoring, etc. These concerns could be obviated with fixed-date elections.

Concurrent with the financial benefit derived from knowing when field staff will be trained (without the requirement to re-train) is an improvement in quality of staff performance and risk management in field operations.

Many other improvements in operations are tied to fixed-date elections. Among these is the potential for ENS to coordinate with the Department of Education and school boards to schedule an existing teacher professional development day across the province to coincide with election day. This alone would facilitate the use of schools as polling locations throughout the province.

The benefits are obvious: improved physical accessibility of polls, greater efficiency through more multiple polling locations, additional parking at polling locations, the easy identification and the visibility of polling locations in communities, etc. As well, fixed-date elections on a professional development day would increase the number of 16 to 1 8 years olds available to work in their first exposure to elections.

Dans son rapport intitulé *Report on the Conduct of the October 8, 2013 Provincial General Election and Recommendations for Legislative Change*, le directeur général des élections recommande d'adopter des élections à date fixe. Toutes les autres provinces du Canada ont des élections à date fixe.

Le fait d'avoir une date fixe permet de savoir quand le personnel travaillant sur le terrain sera formé (et d'éviter d'avoir à refaire la formation), ce qui débouche sur des économies. Cela améliore également la qualité du travail du personnel et la gestion des risques dans les activités sur le terrain.

Bon nombre des autres améliorations du fonctionnement évoquées dans le présent rapport sont liées à l'adoption de dates fixes pour les élections. On note en particulier qu'ENE pourrait coordonner avec le ministère de l'Éducation et avec les conseils scolaires l'organisation d'une journée prévue au calendrier de perfectionnement professionnel pour le personnel enseignant, de façon à ce qu'elle tombe le jour même de l'élection. Ceci faciliterait l'utilisation des écoles comme bureaux de vote dans la province.

Les avantages sont évidents : meilleur accès physique aux bureaux de vote, plus grande efficacité grâce à l'offre de multiples bureaux de vote, places de stationnement supplémentaires aux bureaux de vote, bureaux de vote faciles à reconnaître et à voir dans les communautés, etc. En outre, le fait d'avoir l'élection lors d'une journée de perfectionnement professionnel permettrait de faire augmenter le nombre de jeunes âgés de 16 à 18 ans disponibles pour travailler lors de l'élection à laquelle ils sont exposés pour la première fois.

Il existe des problèmes et des inquiétudes légitimes concernant l'accès aux écoles pendant les heures de classe et le ministère de l'Éducation a collaboré avec ENE en vue de tenir compte de ces problèmes et de répondre à ces inquiétudes. L'enjeu primordial est la sécurité des élèves et du personnel. Les autres inquiétudes concernent le stationnement et la circulation routière, la réduction au minimum des perturbations dans la routine scolaire, l'utilisation d'entrées et de toilettes pour les électeurs séparées de celles des élèves, la surveillance, etc. L'adoption d'élections à date fixe permettrait d'éliminer ces problèmes.

Nova Scotia's Election Management System (EMS)

During the 2011-12 fiscal year, ENS designed and developed in-house a new election management system (EMS) to assist returning offices manage their electoral district, polling divisions and staff assignments. The system generates the various lists of electors that are used by parties, candidates and election officers at the polls and includes modules for election night results, field staff assignments and a geographic information system tool to validate civic and mailing addresses.

The EMS was used in the 2013 Provincial General Election and met or exceeded expectations. Since then, a number of election management bodies in various jurisdictions have expressed interest in the system. More than 20 Nova Scotia municipalities, including the Halifax Regional Municipality, are considering using a municipal version of the EMS. ENS is working with Municipal Affairs in facilitating the evaluation and any adaptation that may result.

Election management bodies in Prince Edward Island, Newfoundland and Labrador, Saskatchewan and Manitoba are evaluating the EMS for use in their jurisdictions. Together with the Geographic Information Systems (GIS) tools developed by ENS, the election management system places ENS as a leader among election management bodies.

Improvements to the Registry of Motor Vehicles Database

ENS depends on several sources for additions, deletions and changes of information about electors currently on the Register of Electors, the central database of Nova Scotia electors. One of the most important sources for "change of address" information is the Registry of Motor Vehicles (RMV).

Système de gestion des élections (SGE) de la Nouvelle-Écosse

Lors de l'exercice financier 2011–2012, ENE a conçu et élaboré à l'interne un nouveau système de gestion des élections (SGE), afin d'aider les bureaux des directeurs de scrutin à gérer leur circonscription électorale, leurs sections de vote et les attributions de leur personnel. Le système produit les diverses listes électorales utilisées par les partis, les candidats et les fonctionnaires électoraux aux bureaux de vote et comprend des modules pour les résultats le soir des élections, des attributions pour le personnel sur le terrain et un outil de système d'informations géographiques (SIG) permettant de valider les adresses municipales et les adresses postales.

Ce SGE a été utilisé lors de l'élection générale provinciale de 2013 et a répondu aux attentes ou surpassé ces attentes. Depuis, plusieurs organes de gestion des élections de diverses instances ont indiqué qu'ils s'intéressaient à ce système. Plus de 20 municipalités de la Nouvelle-Écosse, dont la Municipalité régionale d'Halifax, envisagent d'utiliser une version municipale du SGE. ENE est en train de collaborer avec le ministère des Affaires municipales en vue de faciliter l'évaluation du système et les adaptations qui pourraient en découler.

Des organes de gestion des élections de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Saskatchewan et du Manitoba sont en train d'évaluer le SGE en vue de l'utiliser chez eux. Avec les outils SIG élaborés par ENE, le système de gestion d'élections fait d'ENE un chef de file parmi les organes de gestion des élections.

Améliorations du registre des véhicules automobiles

ENE s'appuie sur plusieurs sources pour les ajouts, les suppressions et les changements apportés à ses informations sur les électeurs dans son Registre des électeurs, qui est sa base de données centralisée pour les listes électorales. L'une des principales sources d'information pour les changements d'adresse est le Bureau des véhicules automobiles (BVA).

Le registre est informé du changement d'adresse d'un conducteur ou propriétaire de véhicule de deux façons différentes : par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne de

The Registrar is notified of a driver's or vehicle owner's change of address in one of two ways; through an on-line change of address, or the RMV system used at the 13 Access Nova Scotia centres around the province.

The on-line change of address tool allows a user to enter a civic address without proper verification and does not provide automatic integration with the RMV system, so the collected information is manually re-entered into the RMV system offering further opportunities introducing human errors in recording the current civic address of an individual.

In any given month, ENS receives change of address information (civic address, mailing address, or both) for about 8,000 individuals from the RMV. In general, about 75 per cent of these individuals are electors found on the Register of Electors.

A third of those address updates provided by RMV cannot be used because the address does not match an address in the ENS database or the Nova Scotia Civic Address File (NSCAF) database. This means that each year, roughly 24,000 address updates cannot be applied to the Register of Electors, that is, about 3.5% of the electors in the Register of Electors.

In response to the CEO's recommendations regarding the RMV address files, Sandra Cascadden, Nova Scotia's Chief Information Officer (CIO) convened a meeting of the departments and agencies involved to expedite improvements to the RMV change of address program. With her assistance a project to improve the on-line change of address system will soon be completed. This first step will ensure that civic addresses entered through the online tool will be validated against NSCAF database. A second step, to introduce automatic integration with the on-line tool, will also be scoped and scheduled. Upon completion, the effort will guide a more involved project to enhance the RMV system's ability to capture and validate the individual civic address information at the desk.

changement d'adresse ou par l'intermédiaire du système du BVA utilisé dans les 13 centres d'Accès Nouvelle-Écosse de la province.

Le formulaire de changement d'adresse en ligne permet à l'utilisateur de saisir une adresse municipale sans vérification et ne fournit pas d'intégration automatique dans le système du BVA, de sorte qu'il faut saisir une nouvelle fois manuellement les informations recueillies dans le système du BVA, avec les risques d'erreur humaine supplémentaires associés à la saisie de l'adresse municipale actuelle de l'individu.

ENE reçoit en moyenne du BVA chaque mois des informations sur des changements d'adresse (adresse municipale, adresse postale ou les deux) pour environ 8000 individus. En général, 75 p. 100 de ces individus sont des électeurs figurant dans le Registre des électeurs d'ENE.

Un tiers des changements d'adresse fournis par le BVA sont inutilisables parce que l'adresse fournie ne correspond pas aux adresses de la base de données d'ENE ou de la base de données du fichier NSCAF (Nova Scotia Civic Address File). Ceci signifie que, chaque année, environ 24 000 changements d'adresse ne peuvent être appliqués au Registre des électeurs d'ENE, ce qui représente environ 3,5 p. 100 des électeurs inscrits.

En réponse aux recommandations du directeur général des élections concernant les adresses du BVA, Sandra Cascadden, directrice principale de l'information (DPI) de la Nouvelle-Écosse, a dirigé une réunion des ministères et organismes concernés pour accélérer l'application d'améliorations au programme de changement d'adresse du BVA. Avec son aide, un projet d'amélioration du système de changement d'adresse en ligne, qui représente environ 20 p. 100 des transactions, sera bientôt achevé. Cette première étape permettra de garantir que les adresses municipales saisies à l'aide de l'outil en ligne seront bien validées à partir des informations de la base de données du fichier NSCAF. Il y aura également une deuxième étape en vue d'introduire une intégration automatique avec l'outil en ligne, dont on définira la portée et le calendrier. Une fois que ce travail sera achevé, il servira à guider un projet plus approfondi d'amélioration de la capacité qu'a le système du BVA de saisir et de valider au guichet les informations sur les adresses municipales des individus.

Campaign School

ENS participates at a forum designed to help women who may be contemplating participating in political life at the municipal, provincial or federal level through a series of workshops and presentations. The Campaign School for Women is hosted every two years by the Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women and is a non-partisan event.

Over the past few years, ENS has also been working with the Nova Scotia League for Equal Opportunities, an advocacy group affiliated with the Council of Canadians with Disabilities. NSLEO has called for a campaign school for people with disabilities.

Samara is a non-partisan charitable organization that works to improve political participation in Canada. Like CIVIX, our partner in the Student Vote, and the Springtide Collective, Nova Scotia's organization dedicated to reconnecting Nova Scotians with the democratic process, Samara is a non-profit organization working to improve Canada's democracy.

In their recent book *Tragedy in the Commons*, Alison Loat and Michael MacMillan, Samara's founders, draw on eighty exit interviews with former Members of Parliament from across the political spectrum to unearth observations about the practice of politics in Canada.

One of those key observations is that few if any of those who ran for political office knew what they were getting into. Fewer still had helping hands to guide them during their campaigns.

École de politique

ENE participe à un forum conçu en vue d'aider les femmes qui envisagent de se lancer dans la politique au niveau municipal, provincial ou fédéral, avec une série d'ateliers et de présentations. Cette « école de politique » pour les femmes est mise sur pied tous les deux ans par le Conseil consultatif sur la condition féminine de la Nouvelle-Écosse et est un événement non partisan.

Au cours des dernières années, ENE a également collaboré avec la NSLEO (Nova Scotia League for Equal Opportunities), groupe affilié au Conseil des Canadiens avec déficiences. La NSLEO milite pour une école de politique ouverte aux handicapés.

Samara est un organisme de bienfaisance non partisan qui s'efforce de renforcer la participation à la vie politique au Canada. Comme Civix, notre partenaire pour le vote étudiant, et le collectif Springtide, organisme néo-écossais qui cherche à faire en sorte que les Néo-Écossais se sentent de nouveau concernés par le processus démocratique, Samara est un organisme à but non lucratif cherchant à améliorer la démocratie au Canada.

Dans leur livre récent intitulé *Tragedy in the Commons*, Alison Loat et Michael MacMillan, fondateurs de Samara, s'inspirent de 80 entretiens menés auprès d'anciens députés fédéraux de tous bords au moment de leur retraite politique pour dresser des constats sur la façon dont la politique se pratique au Canada.

L'un de leurs principaux constats est que, parmi les individus qui se sont lancés dans la politique, très peu s'imaginaient ce à quoi cela allait ressembler. Et ils étaient encore moins nombreux à disposer de gens pour les aider lors de leurs campagnes politiques et dans les semaines et les mois suivant leur élection.

Depuis l'élection générale provinciale de 2013, d'anciens députés et candidats provinciaux de tous bords se sont exprimés sur le fait que l'expérience qu'ils ont vécue ne

Since the 2013 Provincial General Election, former MLAs and candidates from all parties have expressed how much theirs was a learning experience which was different from their expectations prior to their involvement. They too have called for a campaign school for prospective candidates.

It seems to us that, while there are a few issues specific to women, or persons with disabilities and other segments of our population, the basics of a campaign school would be common to all participants and specific interests could be added to a common syllabus prepared for the vast majority.

ENS will continue participate in forums that advance participation in the provincial political process and will look for an organization or perhaps a university or the Nova Scotia Community College that would design a program suited to the needs of the broad community as a well as the candidates with special interests and needs.

correspondait pas à leurs attentes quand ils se sont lancés. Ils ont eux aussi indiqué qu'ils souhaitaient qu'on instaure une « école de politique » pour les personnes envisageant d'être des candidats.

Il nous semble que, s'il existe bien certains problèmes propres aux femmes ou aux handicapés, ainsi qu'à d'autres segments de population, les éléments de base d'une école de politique devraient être les mêmes pour tous les participants et on pourrait ajouter des aspects spécifiques à un tronc commun conçu pour la grande majorité.

ENE va continuer de participer aux forums qui se consacrent au renforcement de la participation à la vie politique et cherchera à mettre en évidence un organisme ou peut-être une université (ou le NSCC) qui pourrait s'occuper de concevoir un programme répondant aux besoins de la communauté au sens large, ainsi qu'à ceux des candidats ayant des intérêts ou des besoins spéciaux.

Financial summary
Bilan financier

Elections Nova Scotia / Élections Nouvelle-Écosse

Programs and Services / *Programmes et services*	2013-2014 estimate / *estimation* ($000s)	2013-2014 actual / *montant réel* ($000s)	2014-2015 estimate / *estimation* ($000s)
Administration / *Administration*	2,174	1,990	2,357
Registered party funding*/ *Subventions aux partis enregistrés**	687	736	707
Service delivery and development / *Prestation de services et développement*	566	402	360
Total	**3,427**	**3,128**	**3,424**
Funded staff / *Employés financés*	17	18	18

Additional appropriation for general election / Crédit supplémentaire pour l'élection générale

Costs / coûts	2013-2014 estimate / *estimation* ($000s)	2013-2014 actual / *montant réel* ($000s)
Various costs for rentals, workers, candidate reimbursements / *Divers coûts : locations, travailleurs, remboursements aux candidats*	9,400	9,377
Registered party funding*/ *Subventions aux partis enregistrés**	50	-
Total	**9,450**	**9,377**

* The registered parties receive an additional payment, based on the increase in the number of votes received and prorated for the remainder of the fiscal year from the date of a provincial general election. There is no adjustment if the numbers of votes are lower for the registered party. This amount was included in the additional appropriation to treasury board.

* *Les partis enregistrés reçoivent un paiement supplémentaire en fonction de l'augmentation du nombre de suffrages reçus et calculé au prorata du reste de l'exercice financier à partir de la date de l'élection générale provinciale. Il n'y a pas d'ajustement si le nombre de suffrages est plus faible pour le parti. Ce montant est inclus dans le crédit supplémentaire au Conseil du Trésor.*

ELECTIONS NOVA SCOTIA ÉLECTIONS NOUVELLE-ÉCOSSE

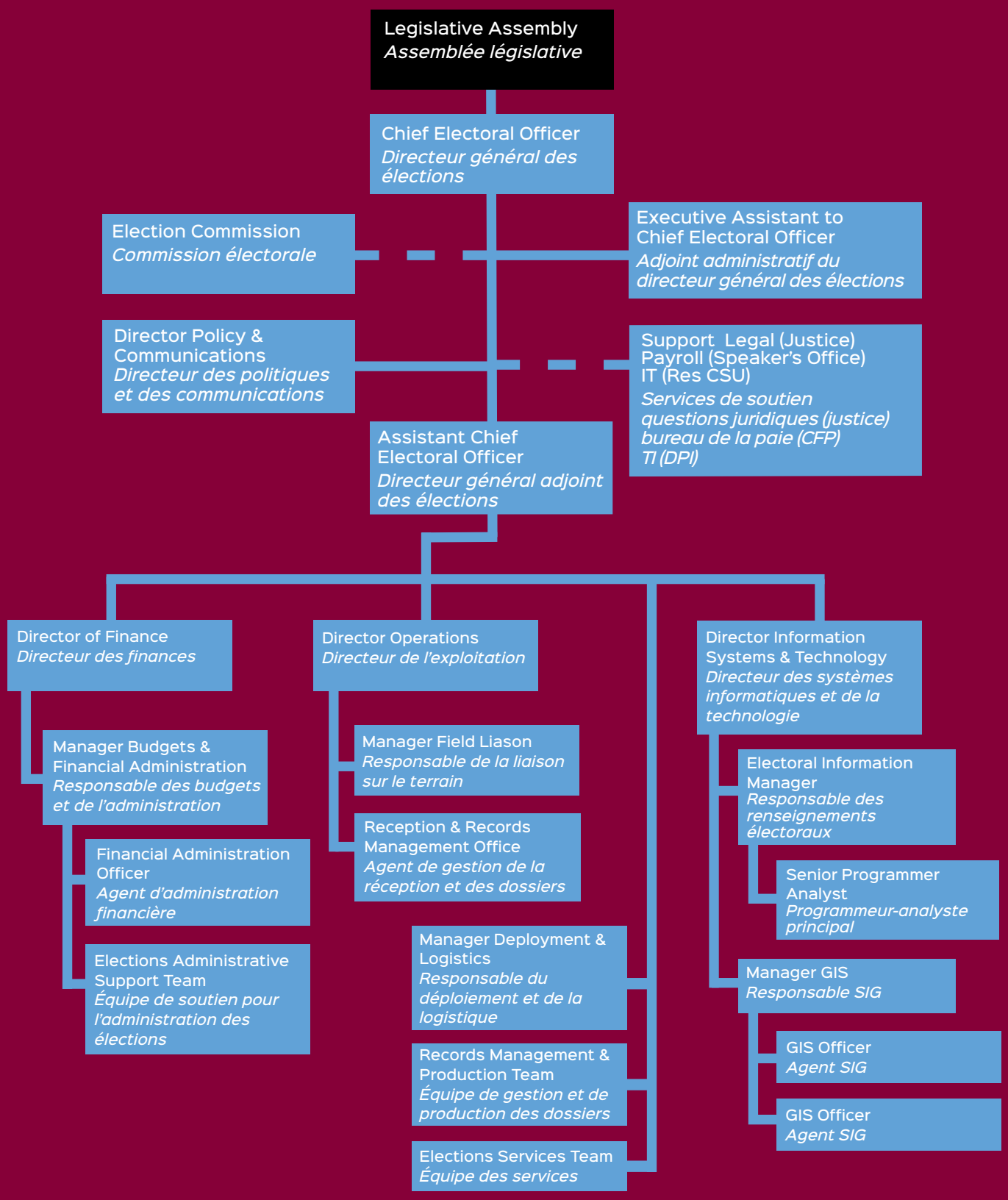

electionsnovascotia.ca

902-424-8585
1-800-565-1504 Toll-free in Nova Scotia / sans frais en Nouvelle-Écosse
902-424-7475 TTY for the hearing impaired / TTY pour les malentendants